



PLAN CLIMAT

DE LA MITIS

2028 - 2038

Agissons aujourd'hui
pour protéger demain

version
préliminaire

MRC de
La MITIS
VOTRE ANCRAGE POUR L'AVENIR

CRÉDITS

L'élaboration du Plan climat de la MRC de La Mitis a été financée par le gouvernement du Québec dans le cadre du programme Accélérer la transition climatique locale, découlant du Plan pour une économie verte 2030 et du Fonds d'électrification et de changements climatiques.



ÉQUIPE DE PROJET

Les MRC de La Mitis et MRC des Basques ont réalisé leur démarche de planification climatique en collaboration, en mettant en commun leurs expertises tout en développant des Plans climats adaptés aux réalités de chaque territoire.



Alexis Coutu-Marcotte
Aménagiste
Responsable Plan climat
MRC de La Mitis



Stéphanie Allard
Urbaniste et biologiste
Coordonnatrice inter-MRC
Plan climat, Agence Nexa



Roch Guevremont
Géographe et géomorphologue
Responsable Plan climat
MRC Les Basques



Alexandre Charland
Géomaticien
MRC de La Mitis



Ariane Breault
Biologiste, Responsable
consultations Plan climat
MRC Les Basques



Jean-François Rioux
Technicien en géomatique
MRC Les Basques



Cédric Charest
Technicien en cartographie et
géomatique, MRC de La Mitis



Adeline Mantyk
Communications et marketing
MRC de La Mitis



Sophie Delorme
Hydrogéomorphologue
MRC Les Basques



La démarche a également bénéficié de l'accompagnement de l'Agence Nexa, qui assurait la coordination inter-MRC du projet.

PARTENAIRES SPÉCIALISÉS AYANT CONTRIBUÉ À LA DÉMARCHE

Inventaire collectif des émissions de GES — Dumas & Forest Consultants

Inventaire corporatif — Programme PEXCC de Réseau Environnement

Analyse du potentiel de réduction des GES — NEL-i

Solutions nature — Nature Québec

Évaluation des risques climatiques — Agence Nexa

CONTRIBUTIONS AU DOCUMENT

RESPONSABLE DU PLAN CLIMAT

Alexis Coutu-Marcotte, aménagiste et responsable du Plan climat

MRC de La Mitis

COORDINATION ET RÉDACTION

Stéphanie Allard, urbaniste et biologiste, coordonnatrice inter-MRC des Plans climat

Agence Nexa

RÉVISION ET ADAPTATION DES CONTENUS

Adeline Mantyk, responsable des communications et du marketing

MRC de La Mitis

GRAPHISME ET MISE EN PAGE

Claude Léveillé

Graphiste



MOT DU PRÉFET

Le Plan climat de La Mitis, c'est bien plus qu'un document stratégique. C'est une invitation à agir ensemble pour protéger nos milieux de vie et les générations futures.

Ce plan s'inscrit dans un mandat confié par le gouvernement du Québec aux MRC. Mais au-delà de l'obligation, nous avons fait le choix d'en faire une véritable démarche territoriale, parce que les changements climatiques touchent tous les aspects de notre quotidien.

Le statu quo n'est plus possible : les coûts de l'inaction surpassent ceux de l'action. Comme préfet, mais surtout comme parent, cette réalité me frappe. Les décisions que nous prenons, ou que nous reportons, auront des effets bien au-delà de nos mandats. Agir maintenant, ce n'est pas choisir la voie facile; c'est choisir la voie responsable.

Notre plan repose sur trois volets indissociables : l'atténuation, pour réduire nos émissions; l'adaptation, pour composer avec les impacts déjà présents; et la mobilisation, parce qu'aucune action ne tient dans le temps sans les personnes et les milieux. Il s'agit d'éviter l'ingérable et de gérer l'inévitable, en même temps.

La force de La Mitis, c'est son intelligence et sa mémoire collectives : les savoirs municipaux, citoyens et scientifiques, et tout ce que notre territoire a déjà vécu, appris et traversé. Nous ne repartons pas de zéro. Nous bâtissons à partir de ce que La Mitis connaît déjà d'elle-même, autour de solutions locales, adaptées et inspirantes.

Ce Plan climat n'est pas une fin en soi.

C'est un point de départ et un travail
que nous devons continuer ensemble.

Un beau merci, enfin, à toutes les personnes qui se sont impliquées, de près ou de loin, dans cette démarche. À celles et ceux qui ont décidé de faire front commun et d'en porter un petit bout, chacun à sa façon, individuellement ou collectivement. Merci à vous. Vous faites la différence.



Bruno Paradis

Préfet de la MRC de La Mitis

Ambassadeur du Plan climat de La Mitis

MOT DE L'AMBASSADRICE

En tant qu'ambassadrice du Plan climat, mais avant tout comme citoyenne de La Mitis, je vois notre territoire changer : des tempêtes plus fréquentes, des berges qui reculent, des questions de plus en plus présentes chez nos jeunes. Les changements climatiques ne sont pas une abstraction : c'est notre quotidien, et c'est une affaire de collectif.

Au-delà de mon rôle d'ambassadrice, je suis avant tout une mère qui veut pouvoir regarder ses enfants dans les yeux et leur dire qu'elle a fait tout ce qu'elle pouvait pour leur laisser une planète vivable.

Ce que j'aime dans la démarche du Plan climat, c'est qu'on ne cherche pas des solutions parfaites : on cherche à avancer ensemble, à partir de ce que nous sommes, ici, dans La Mitis. Les idées existent déjà, les solutions prennent racine chez nous. La mobilisation commence ici, ensemble.

Merci de contribuer, chacune et chacun à votre façon, à faire de La Mitis un milieu résilient, vivant et tourné vers l'avenir.



Annie Blais

Ambassadrice citoyenne du Plan climat de La Mitis

Présidente d'ÉCOMitis

MOT DU RESPONSABLE DU PLAN CLIMAT DE LA MITIS

Contribuer au Plan climat de La Mitis, c'était pour moi un rêve devenu réalité. Derrière ce plan, il y a une démarche : des inventaires d'émissions, une analyse des risques propres à notre territoire, un sondage, des ateliers, un sommet et des dizaines de rencontres. Mon rôle aura été de tisser tout cela ensemble pour en faire un plan clair, utile et fidèle à la réalité de La Mitis.

Dès le départ, nous voulions miser sur la mobilisation, parce que les changements climatiques nous touchent tous. Ce que j'en retiens surtout, c'est la richesse des échanges : chaque conversation, avec un jeune, une élue, un producteur agricole ou une représentante d'un organisme, a rendu ce plan plus juste et plus concret.

Comme aménagiste, je suis convaincu qu'on ne peut plus penser le développement du territoire sans y intégrer le climat. En faire un réflexe dans nos décisions d'aménagement, de mobilité, d'énergie, d'eau, d'environnement et de développement économique, plutôt qu'un dossier à part : voilà l'esprit du plan.

Le portrait est tracé; les plus grands pas restent à venir avec la mise en œuvre. Toute la communauté est de nouveau invitée à s'impliquer. C'est ensemble, solidaires de cette vision, que nous rendrons La Mitis plus résiliente et fière à travers cette transition.



Alexis Coutu-Marcotte

Responsable du Plan climat de La Mitis

Aménagiste à la MRC de La Mitis



TABLE DES MATIÈRES

Le Plan climat en un coup d'œil	1
La démarche	2
Qu'est-ce qu'un plan climat?	2
Le processus	3
Les consultations et la mobilisation	4
Le pourquoi de la démarche	4
État des lieux	6
Portrait du territoire	6
L'inventaire des émissions de gaz à effet de serre	11
Faits saillants des risques climatiques	13
Résultats de la mobilisation	15
Un écosystème de partenaires mobilisés	17
Vision, principes directeurs et grands objectifs	19
Les six chantiers	21
Chantier 1 : Mobilité durable, transport et décarbonation des déplacements	23
Chantier 2 : Résilience territoriale, eau et infrastructures naturelles	26
Chantier 3 : Transition énergétique, bâtiments et décarbonation	30
Chantier 4 : Agriculture, alimentation et résilience rurale	33
Chantier 5 : Économie circulaire et consommation responsable	37
Chantier 6 : Communautés résilientes, mobilisation et gouvernance	40
Mise en œuvre, financement et suivi	43
Conclusion	45

ACRONYMES ET DÉFINITIONS

AAC :	Agriculture et Agroalimentaire Canada
ATCL :	Accélérer la transition climatique locale
BSL :	Bas-Saint-Laurent
CFP :	Centre de formation professionnelle
COMA :	Commission de l'aménagement
CRD BSL :	Collectif régional de développement du Bas-Saint-Laurent
FECC :	Fonds d'électrification et de changements climatiques
GES :	Gaz à effet de serre
ICI :	Industries, commerces et institutions
ISQ :	Institut de la statistique du Québec
MAMH :	Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
MAPAQ :	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec
MRC :	Municipalité régionale de comté
OBVNEBSL :	Organisme des bassins versants du Nord-Est du Bas-Saint-Laurent
OGAT :	Orientations gouvernementales en aménagement du territoire
PACES :	Programme d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines
PDZA :	Plan de développement de la zone agricole
PEV :	Plan pour une économie verte
PEXCC :	Programme d'excellence en lutte contre les changements climatiques
PGDEP :	Programme pour la gestion durable des eaux de pluie
PGMR :	Plan de gestion des matières résiduelles
PRMHH :	Plan régional des milieux humides et hydriques
RITMR :	Régie intermunicipale de traitement des matières résiduelles
SADC :	Société d'aide au développement des collectivités
SADR :	Schéma d'aménagement et de développement révisé
STEU :	Station de traitement des eaux usées
TAC :	Transport adapté et collectif
TNO :	Territoire non organisé
UQAC :	Université du Québec à Chicoutimi
UQAR :	Université du Québec à Rimouski
UPA :	Union des producteurs agricoles

QUELQUES DÉFINITIONS :

Adaptation :	Mesures visant à réduire les conséquences des changements climatiques sur les personnes, les infrastructures, l'économie et les milieux naturels.
Aléa climatique :	Événement ou phénomène climatique susceptible de causer des dommages, comme une inondation, une sécheresse ou une tempête.
Atténuation :	Actions permettant de réduire les émissions de gaz à effet de serre ou d'augmenter leur captation.
Canopée :	Ensemble des cimes des arbres formant le couvert végétal.
Décarbonation :	Réduction de la dépendance aux combustibles fossiles et des émissions de gaz à effet de serre.
Économie circulaire :	Modèle économique visant à réduire le gaspillage des ressources en prolongeant la durée de vie des produits, en réparant, en réutilisant et en recyclant.
Émissions collectives :	Émissions de GES générées par l'ensemble des activités du territoire.
Émissions corporatives :	Émissions de GES associées aux activités et aux actifs de la MRC et des municipalités.
Équivalent CO ₂ (t éq. CO ₂) :	Unité utilisée pour comparer l'effet sur le climat des différents gaz à effet de serre. Une tonne d'équivalent CO ₂ représente l'impact climatique d'une tonne de dioxyde de carbone.
Exposition :	Présence de personnes, de biens, d'infrastructures ou de milieux naturels dans des zones susceptibles d'être touchées par un aléa climatique.
Gouvernance climatique :	Ensemble des mécanismes de coordination, de décision et de suivi qui permettent de mettre en œuvre les actions climatiques et d'en assurer la continuité dans le temps.
Mobilité durable :	Modes de déplacement permettant de réduire les émissions de GES, notamment la marche, le vélo, le covoiturage et le transport collectif.
Résilience :	Capacité d'un milieu, d'une organisation ou d'une communauté à faire face aux changements, à s'adapter et à se relever après un événement perturbateur.
Risque climatique :	Probabilité qu'un aléa climatique cause des dommages, en fonction de l'exposition et de la vulnérabilité du milieu touché.
Séquestration du carbone :	Captation et stockage du carbone dans les forêts, les sols, les milieux humides ou d'autres écosystèmes.
Solutions fondées sur la nature :	Actions qui utilisent les écosystèmes naturels pour répondre à des enjeux climatiques, comme la plantation d'arbres ou la restauration de milieux humides.
Transition énergétique :	Passage d'une consommation d'énergie fossile vers des sources d'énergie renouvelables et une utilisation plus sobre de l'énergie.
Vulnérabilité :	Degré auquel un milieu, une population ou une infrastructure peut subir des dommages face à un aléa climatique, selon son exposition et sa capacité à y faire face.



LE PLAN CLIMAT EN UN COUP D'ŒIL



TROIS GRANDS OBJECTIFS



RÉDUIRE LES ÉMISSIONS DE GES



RENFORCER LA RÉSILIENCE DES COMMUNAUTÉS, MILIEUX NATURELS ET INFRASTRUCTURES



MOBILISER LE MILIEU POUR AGIR COLLECTIVEMENT

6 CHANTIERS



C1.
Mobilité durable, transport et décarbonation des déplacements.



C2.
Résilience territoriale, eau et infrastructures naturelles.



C3.
Transition énergétique, bâtiments et décarbonation.



C4.
Agriculture, alimentation et résilience rurale.



C5.
Économie circulaire et consommation responsable.



C6.
Communautés résilientes, mobilisation et gouvernance climatique.

6 chantiers

15 actions prioritaires

66 idées de projet

LA DÉMARCHE

Un plan climat est un outil de planification que le gouvernement du Québec a confié aux MRC afin de les accompagner dans la lutte contre les changements climatiques. La MRC de La Mitis a choisi d'en faire bien plus qu'une obligation : une véritable démarche territoriale, ancrée dans les réalités et les forces du milieu.

QU'EST-CE QU'UN PLAN CLIMAT

Le Plan climat repose sur trois volets indissociables :

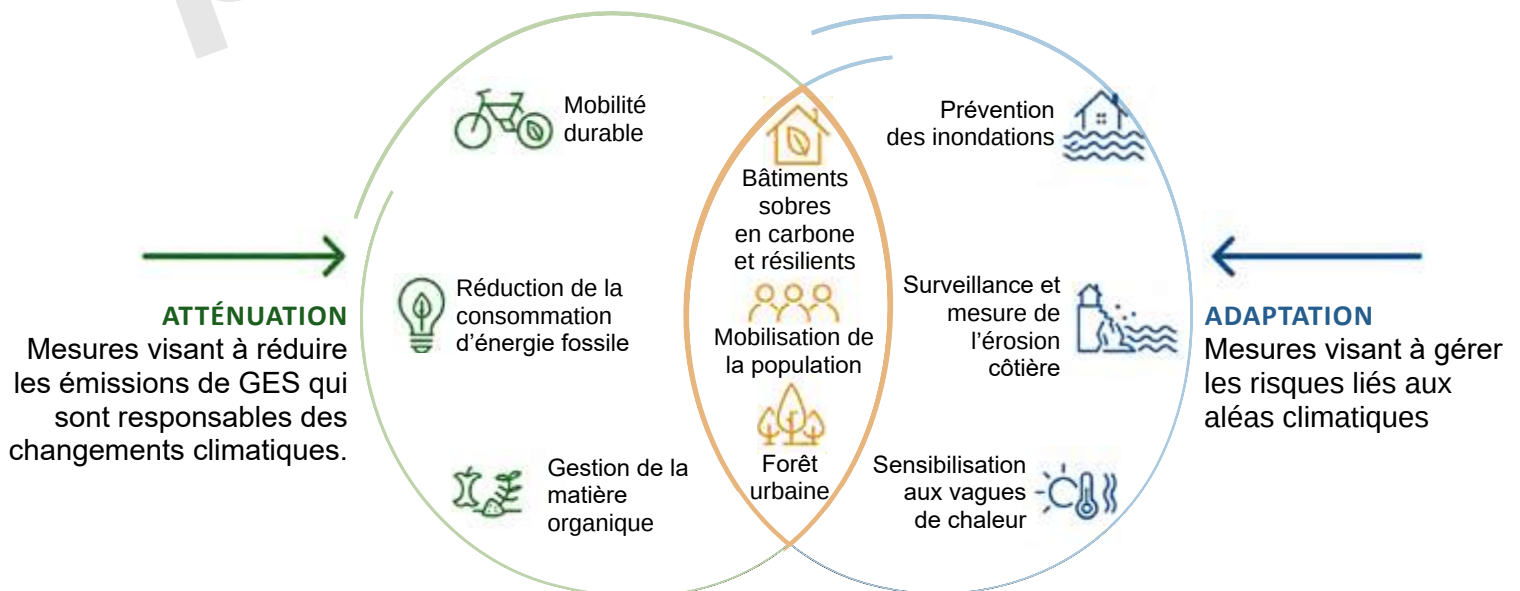
L'ATTÉNUATION
réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) à la source



L'ADAPTATION
préparer le territoire aux impacts climatiques déjà présents et à venir

LA MOBILISATION ET LA GOUVERNANCE
agir ensemble et coordonner la mise en œuvre dans le temps

L'atténuation et l'adaptation se mènent en même temps : éviter l'ingérable et gérer l'inévitable. La gouvernance climatique réunit, quant à elle, les mécanismes de coordination, de décision et de suivi qui transforment les ambitions en actions concrètes et durables.



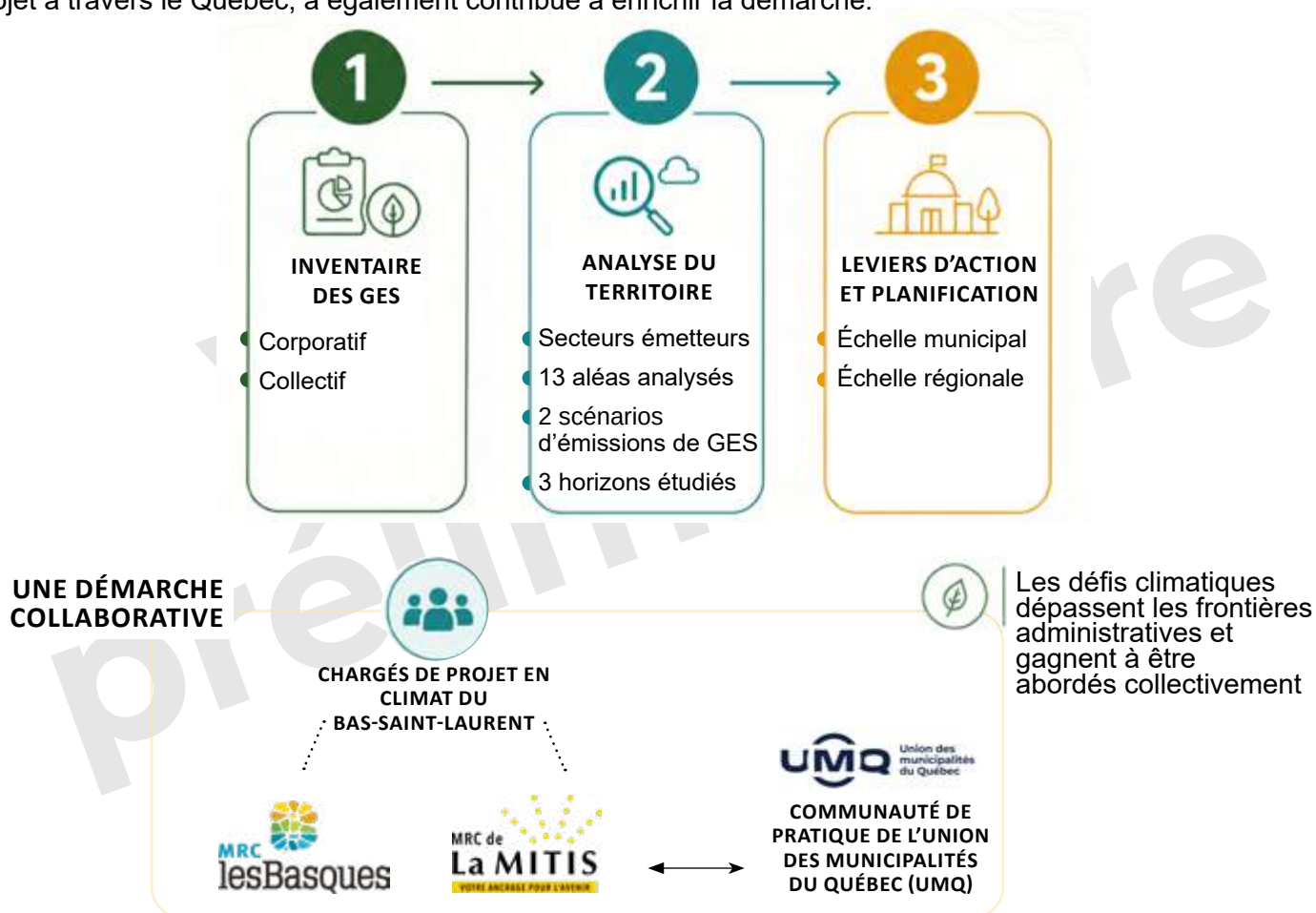
LA MISE EN ŒUVRE SIMULTANÉE EST CRUCIALE POUR GÉNÉRER DES AVANTAGES NETS.

LE PROCESSUS

La démarche s'est construite en trois temps : un inventaire des émissions de GES (corporatif et collectif), une analyse des secteurs émetteurs et une appréciation des risques climatiques (13 aléas, deux scénarios d'émissions, trois horizons), puis l'identification des leviers d'action à l'échelle municipale et régionale.

À la suite de l'appréciation, le traitement des risques a permis de prioriser les aléas les plus préoccupants et de cibler les mesures d'adaptation à mettre en place, en tenant compte de la vulnérabilité des systèmes et de la capacité d'agir du milieu.

La démarche a été menée en étroite collaboration avec la MRC Les Basques dans une logique de partage d'expertises, ainsi qu'avec les chargés de projet en climat du Bas-Saint-Laurent. La participation à la communauté de pratique de l'Union des municipalités du Québec (UMQ), regroupant plusieurs chargés de projet à travers le Québec, a également contribué à enrichir la démarche.



QUATRE OBJECTIFS ONT ORIENTÉ LA DÉMARCHE :

01

COMPRENDRE POUR ADHÉRER

Bâtir une compréhension commune des enjeux climatiques locaux.

>

02

CONSULTER POUR MOBILISER

Donner la parole au milieu et le rallier à la démarche.

>

03

S'ENGAGER À PASSER À L'ACTION

Fixer des cibles concrètes de réduction des GES et d'adaptation.

>

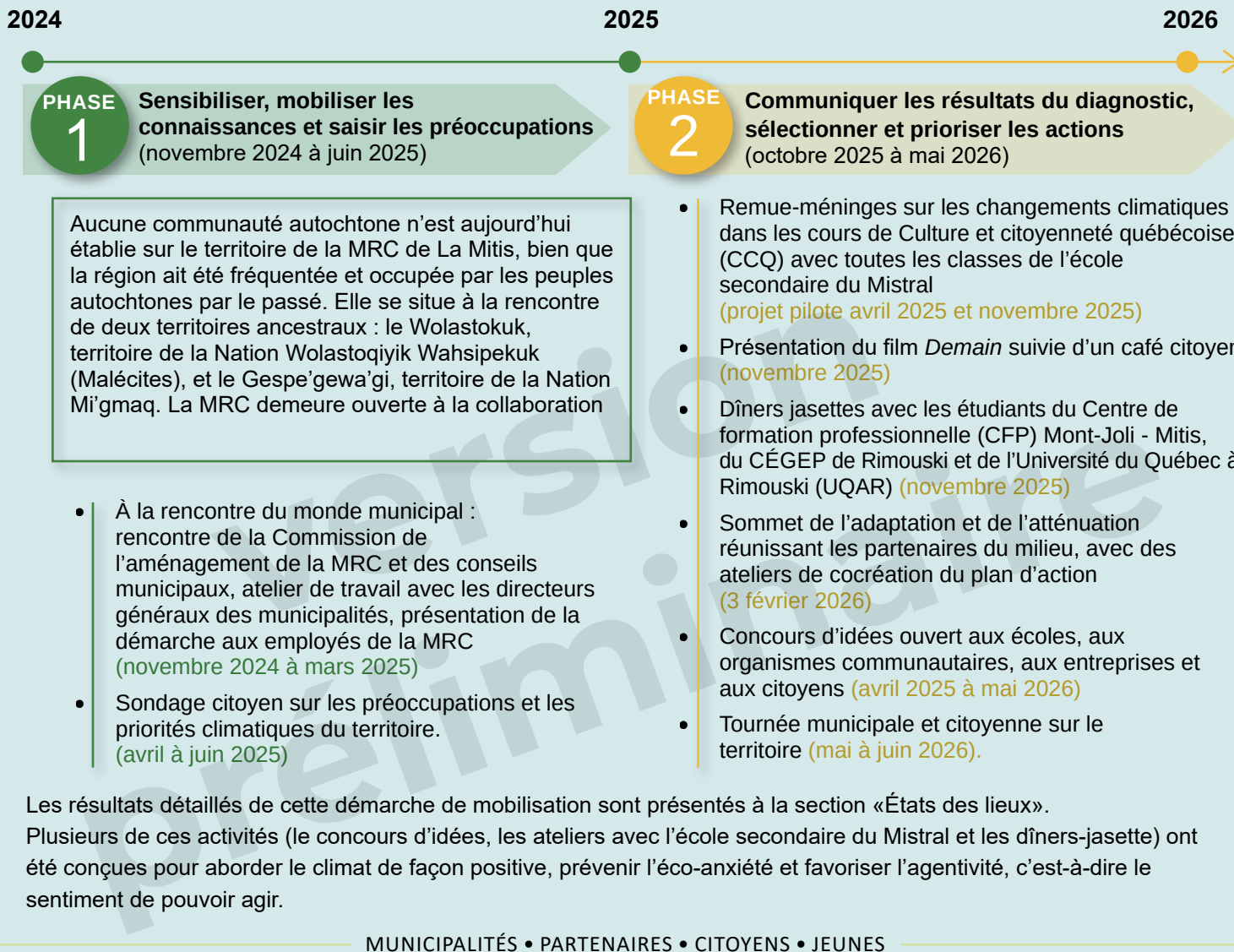
04

AGIR POUR LES GÉNÉRATIONS FUTURES

Mettre en œuvre des solutions durables pour notre territoire.

LES CONSULTATIONS ET LA MOBILISATION

Le plan d'action a été coconstruit avec le milieu. Tout au long de la démarche, les municipalités, les partenaires, les citoyens et les jeunes ont été invités à se prononcer tant sur leurs préoccupations que sur les actions à privilégier. Cette mobilisation s'est déployée en deux grandes phases.



LE POURQUOI DE LA DÉMARCHÉ

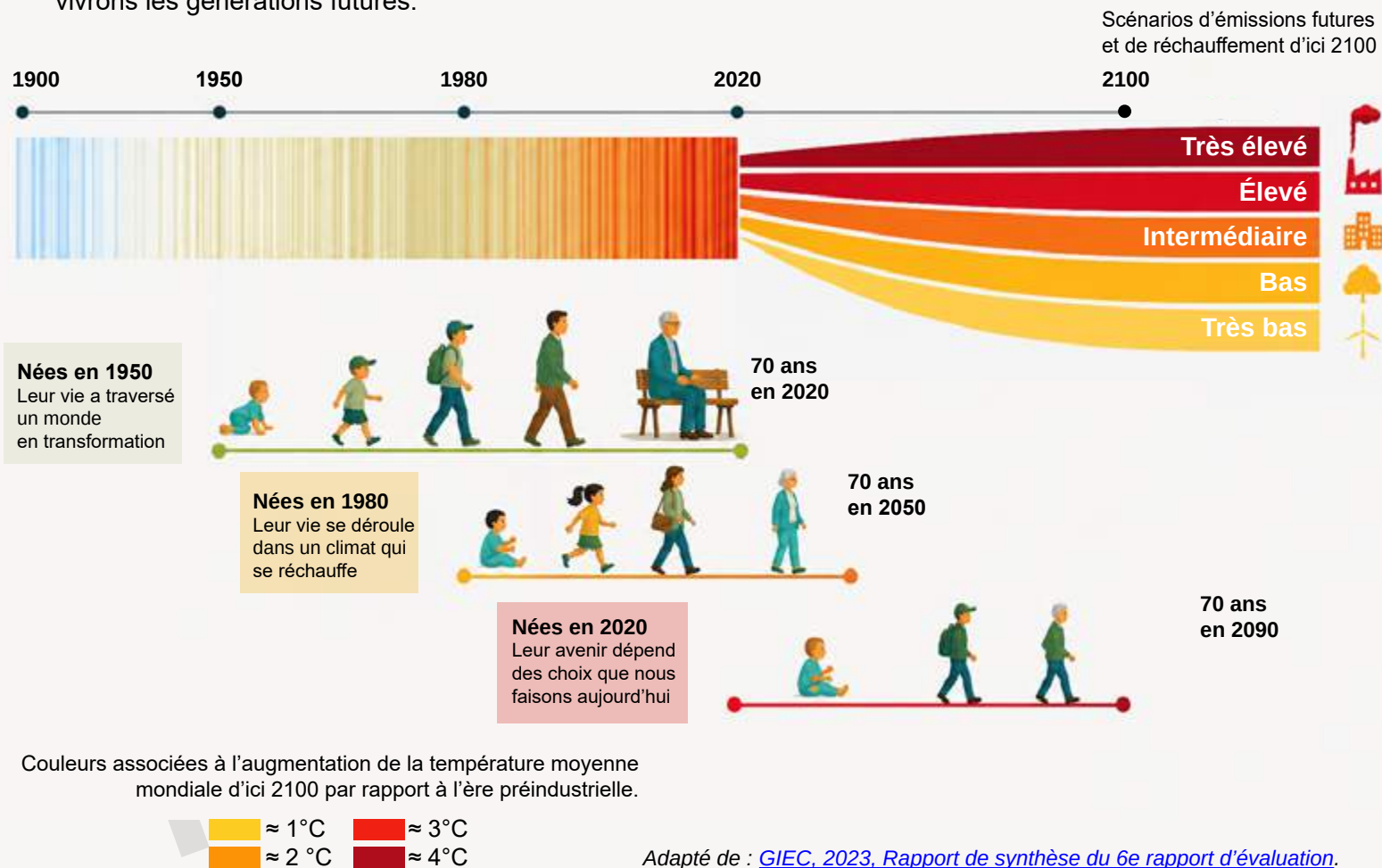
Agir maintenant coûte moins cher que subir les conséquences plus tard. Le coût de l'inaction (dégâts liés aux inondations, à l'érosion des berges, aux vagues de chaleur, aux infrastructures à reconstruire) se chiffre en millions de dollars et s'alourdit d'année en année. À l'inverse, les mesures d'atténuation et d'adaptation ne sont pas des dépenses, mais des investissements stratégiques. Selon l'Institut climatique du Canada, chaque dollar investi dans l'adaptation génère entre 13 \$ et 15 \$ en coûts futurs évités ([Institut climatique du Canada](#)). En décarbonant nos activités et en renforçant la résilience de nos infrastructures et de nos communautés, nous réduisons les coûts à long terme et préservons notre patrimoine collectif.



Au-delà des chiffres, c'est aussi l'avenir des prochaines générations qui se joue. Les émissions de gaz à effet de serre produites lors des prochaines décennies détermineront le climat dont hériteront les enfants d'aujourd'hui. Un enfant né en 2020 vivra un monde profondément différent selon que le réchauffement est contenu ou non. Les décisions prises maintenant, à l'échelle de La Mitis comme ailleurs, contribueront à façonner la qualité de vie de celles et ceux qui nous suivront.

LES ÉMISSIONS DE GES DICTENT L'AVENIR DES GÉNÉRATIONS FUTURES

Les choix que nous faisons aujourd'hui détermineront le monde dans lequel vivrons les générations futures.



Au cœur de la démarche se trouve une intention simple : se mettre des « lunettes climatiques » dans tout ce qu'on fait. Le climat ne doit plus être un dossier à part, mais comme un réflexe à intégrer à chaque décision : en aménagement, transport, développement économique, services à la population.

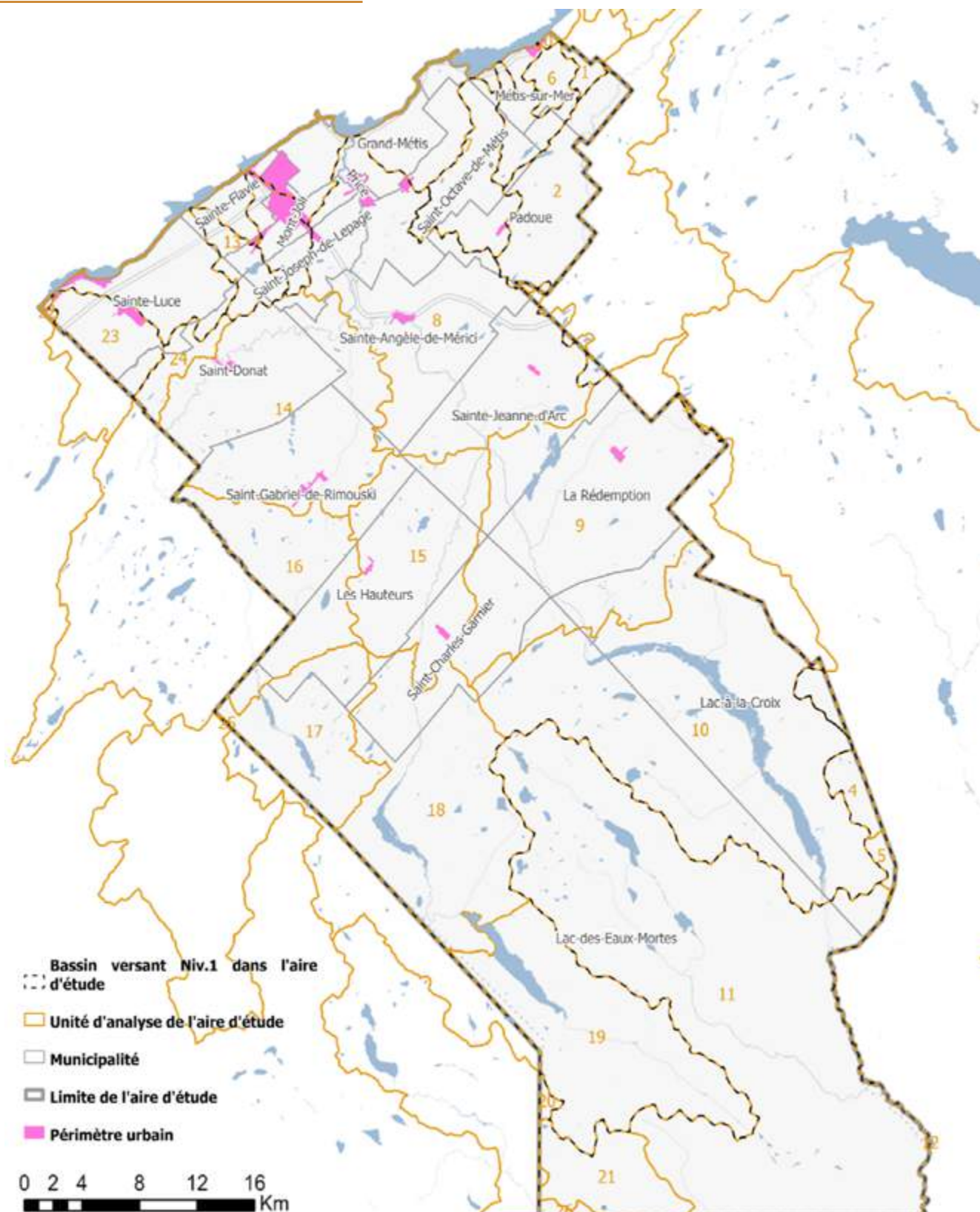
Ce Plan climat se veut une bougie d'allumage. Il ne prétend pas tout régler d'un coup, mais plutôt lancer un mouvement, enclencher des changements, mobiliser les acteurs du milieu et donner l'élan nécessaire pour que la transition climatique s'enracine durablement.

Enfin, La Mitis possède un atout précieux : sa taille humaine. Avec 18 548 habitants répartis dans 16 municipalités à échelle locale, le territoire est assez grand pour avoir un réel impact, mais également assez petit pour que les gens se connaissent, se parlent et avancent de concert. Cette proximité est une force sur laquelle bâtir une mobilisation collective durable.

ÉTAT DES LIEUX

À partir d'un inventaire des émissions de GES, d'une analyse des risques climatiques et d'une vaste démarche de mobilisation, la MRC dresse un portrait de son territoire afin d'orienter ses actions.

PORTRAIT DU TERRITOIRE



SITUATION ET ÉTENDUE

Fondée en 1982, la MRC de La Mitis regroupe 16 municipalités et deux territoires non organisés (TNO). Située sur la rive sud du Saint-Laurent, dans la région du Bas-Saint-Laurent, à environ 350 km à l'est de Québec, elle est bordée par les MRC de Rimouski-Neigette, de Matane, de La Matapédia et d'Avignon. Son territoire couvre 2 279 km², dont plus de la moitié se trouve en TNO¹.

UN TERRITOIRE D'ABORD NATUREL

La Mitis présente ainsi des paysages naturels et aménagés, sans les caractéristiques des grands centres urbains¹.

Occupation du sol de la MRC de La Mitis

Milieu	Superficie avec TNO	Superficie sans TNO
Forêt	159 880 ha (70,0 %)	44 500 ha (39,4 %)
Agricole	29 285 ha (12,8 %)	29 285 ha (25,9 %)
Milieux humides	27 710 ha (12,1 %)	27 710 ha (24,5 %)
Milieux anthropisés	9 136 ha (4,0 %)	9 136 ha (8,1 %)
Autre (plans d'eau, friches, etc.)	2 389 ha (1,0 %)	2 389 ha (2,1 %)
TOTAL	228 400 ha (100 %)	113 020 ha (100 %)

Il est important de noter que ces données présentent l'occupation du sol réel, mais qu'environ 78 % du territoire est situé zone agricole protégée.

RELIEF ET SOLS

Le territoire se structure en trois grands ensembles : les terrasses des basses terres du Saint-Laurent, en bordure du fleuve, où se concentrent les meilleurs sols agricoles et la population; les vallées des rivières Mitis et Neigette; et les plateaux du « Haut-Pays » appalachien, au relief accidenté, plus froid et boisé².

EAU ET MILIEUX HUMIDES

Le réseau hydrographique est dense : les bassins versants des rivières Ristigouche et Mitis couvrent à eux seuls 90 % du territoire, qui compte aussi 847 lacs et trois rivières à saumon (Mitis, Mistigouèche, Patapédia). Les milieux humides (27 710 ha, soit 12 % du territoire), surtout des tourbières et des marécages, jouent un rôle clé de filtration de l'eau, de rétention des crues et de stockage du carbone¹.



CLIMAT ET ALÉAS

La Mitis connaît un climat continental humide tempéré par l'estuaire du Saint-Laurent. Plusieurs secteurs économiques (agriculture, forêt, tourisme, pêche) y sont fortement sensibles aux conditions climatiques. Le territoire est exposé à plusieurs aléas appelés à s'accroître : sécheresses, pluies intenses et inondations, érosion et submersion côtières, conditions hivernales changeantes, feux de forêt et vents violents¹. Ces aléas font l'objet d'une analyse détaillée à la section «Faits saillants et risques climatiques».

LA POPULATION ET L'ÉCONOMIE

UNE POPULATION EN LÉGER DÉCLIN ET VIEILLISSANTE

La MRC comptait 18 548 habitants en 2025³ en baisse continue depuis le milieu des années 2000 (19 380 en 2006), une tendance que les projections prolongent jusqu'en 2036. La densité n'est que de 7,8 habitants au km², et près de la moitié de la population se concentre à Mont-Joli et à Sainte-Luce, dans le nord-ouest du territoire. La part des 65 ans et plus est passée de 17 % (2006) à 26,6 % (2021) et devrait dépasser 30 % dès 2026. L'âge médian atteint 46,3 ans⁴.

PLUS DE DÉCÈS QUE DE NAISSANCES, MAIS UN RETOUR DE LA MIGRATION

En 2021, on dénombrait 153 naissances pour 190 décès, soit une décroissance naturelle. Celle-ci est toutefois en partie compensée par un solde migratoire positif (environ +148 en 2020), signe de l'arrivée de nouveaux résidents sur le territoire⁴.

UNE ÉCONOMIE DE RESSOURCES, ANCRÉE DANS LE TERTIAIRE

Historiquement appuyée sur les secteurs primaire et secondaire (forêt, agriculture et transformation du bois), l'économie mitissienne s'organise aujourd'hui surtout autour du secteur tertiaire. Mont-Joli en est le pôle de services (santé, éducation, services gouvernementaux). La forêt demeure la ressource première et l'agriculture, concentrée sur les terrasses littorales, conserve un rôle important².

DES REVENUS PLUS MODESTES

La population se répartit davantage dans les quintiles de revenu inférieurs : seulement 6 % des ménages se situent dans le quintile supérieur, contre 8,4 % à l'échelle du Bas-Saint-Laurent. Le taux de chômage régional est cependant bas ces dernières années (5,0 % en 2021)⁵.

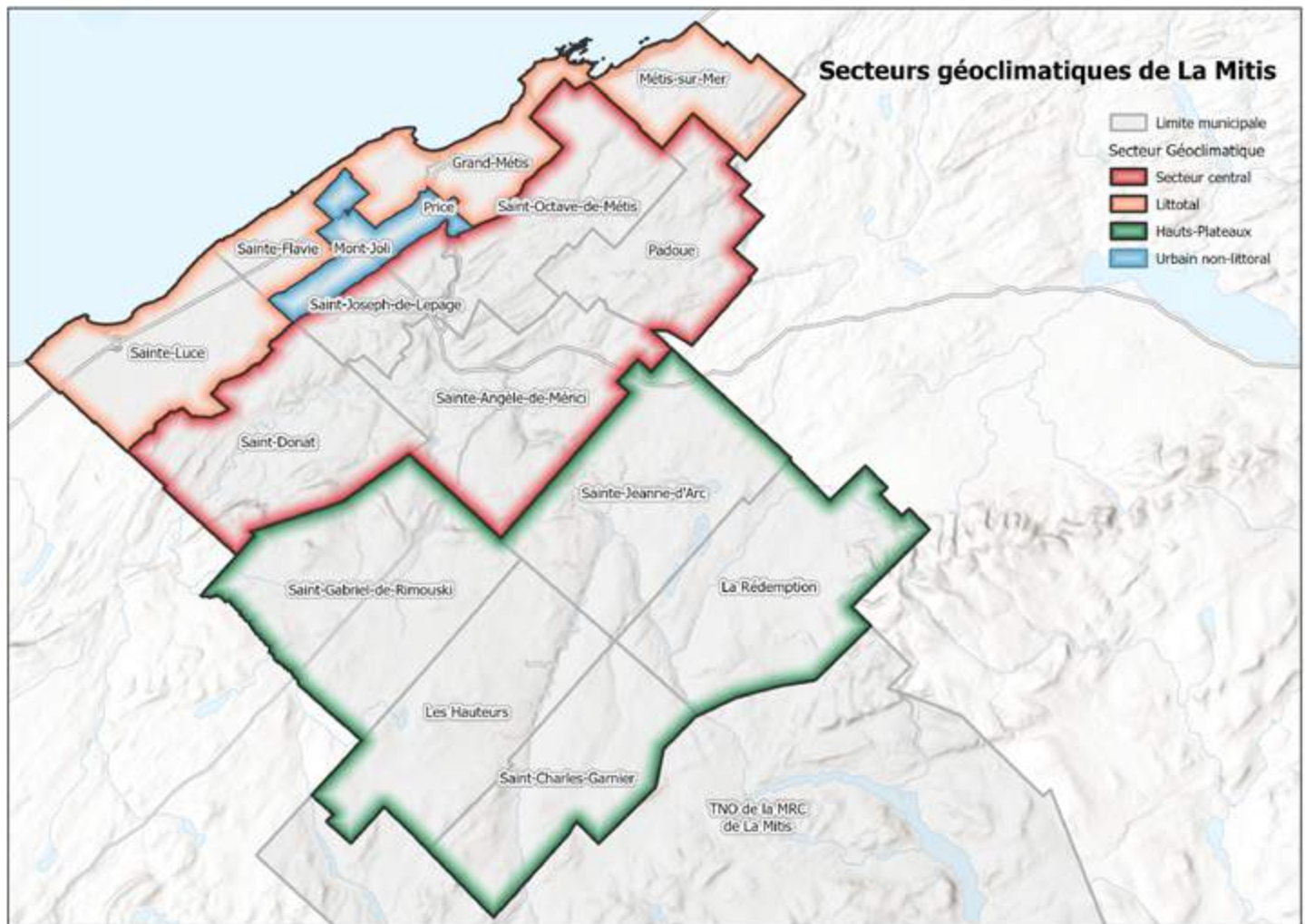
LOGEMENT

On compte environ 8 490 ménages, de taille moyenne de 2,1 personnes. La proportion de propriétaires (73,8 %) y est plus élevée qu'ailleurs au Bas-Saint-Laurent, mais la part des ménages éprouvant des besoins impérieux en matière de logement (18,4 %) y est aussi supérieure à la moyenne régionale⁵.

CE QU'IL FAUT RETENIR POUR LE CLIMAT

Vaste, forestier et littoral, faiblement peuplé et vieillissant, le territoire de La Mitis cumule des facteurs qui accentuent sa sensibilité aux changements climatiques (aléas côtiers, inondations et feux de forêt, services et infrastructures dispersés, populations plus vulnérables). Il dispose en revanche d'atouts solides : d'immenses forêts et tourbières qui captent le carbone, une économie ancrée dans ses ressources et une proximité propre aux communautés rurales, sur laquelle bâtir la mobilisation.

Ces réalités ne se vivent pas de la même façon partout : du littoral du Saint-Laurent jusqu'aux plateaux du Haut-Pays, le territoire se décline en quatre zones géoclimatiques aux caractéristiques et aux vulnérabilités distinctes, illustrées sur la carte ci-dessous.



Sources

1. Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMH), 2023.
2. Plan de développement de la zone agricole (PDZA) et Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR)
3. Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, février 2026
4. Institut de la statistique du Québec (ISQ), estimations et projections de population
5. Statistique Canada, Recensement de 2021

INVENTAIRE DES ÉMISSIONS DE GES

À partir d'un inventaire des émissions de GES, la MRC identifie les principales sources et oriente les actions à l'échelle du territoire.



Année de référence
2023



16
municipalités



18 548
habitants

LA DÉMARCHE EN TROIS TEMPS

1

INVENTAIRE
des émissions de GES
du territoire

2

ANALYSE
des principaux
secteurs émetteurs

3

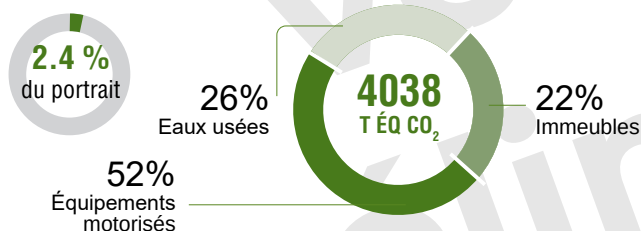
ACTIONS
leviers d'action à l'échelle
municipale et régionale

La démarche distingue les émissions corporatives (activités municipales) des émissions collectives (ensemble du territoire).

INVENTAIRE DES ÉMISSIONS CORPORATIVES

Émissions de GES associées aux actifs et services rendus par la MRC et les municipalités

Mesure précise des émissions sous contrôle municipal, basée sur des données réelles.



CATÉGORIES D'ÉMISSIONS	t de CO2 éq	%
ÉQUIPEMENTS MOTORISÉS (camions, tracteurs, souffleuse)	2 104,2	52,1 %
Diesel	1 658	41,1 %
Essence	446	11,0 %
TRAITEMENT DES EAUX USÉES STEU (lagunes, fosses)	1 058,3	26,2 %
IMMEUBLES MUNICIPAUX	875,4	21,7 %
Mazout léger	548	13,6 %
Propane	320	7,9 %
Électricité	~7	0,2 %
RÉFRIGÉRANTS	0	NÉGLIGEABLE
TOTAL	4 038	100 %

INVENTAIRE DES ÉMISSIONS COLLECTIVES

Émissions de GES associées aux activités sur le territoire

Portrait global du territoire à partir de données agrégées et estimées.



CATÉGORIES D'ÉMISSIONS	t de CO2 éq	%
TRANSPORT	124 748	74,3 %
Transport routier	82 972	49,4 %
Transport hors route	41 776	24,9 %
BÂTIMENTS	40 585	24,1 %
MATIÈRES RÉSIDUELLES	2 592	1,5 %
TOTAL	167 926	100 %

Inventaire agricole complémentaire.

À ces émissions s'ajoute une estimation des émissions agricoles, non comptabilisées dans l'inventaire collectif standard : elles représenteraient à elles seules environ 50 % des émissions collectives estimées.

Ces émissions proviennent surtout des sols cultivés et de l'élevage (fermentation entérique du bétail, gestion du fumier, chaulage et épandage d'urée). Le territoire compte environ 29 285 ha en culture (dont 67 % en prairie) ainsi que des élevages bovins, porcins et ovins.



Crédits: MRC de La Mitis - Gino Caron

CONSTATS ET LEVIERS CLÉS

- La conversion des bâtiments vers des énergies plus propres (biomasse, hydro-électricité, etc.) représente une opportunité concrète pour remplacer le mazout et le propane dans les bâtiments municipaux et les ICI (industries, commerces et institutions).
- Le transport hors route (véhicules, embarcations et équipements motorisés fonctionnant au carburant et utilisés à l'extérieur du réseau routier comme par exemple, les tracteurs, motoneige, niveleuse, etc.) représente environ 50 % des émissions du transport routier, soit le double de la moyenne québécoise (~25 %), reflétant le poids des activités forestières, agricoles et récréatives, propres à un territoire de grands espaces.
- Les émissions par habitant (~9,05 t) sont comparables au Québec, mais loin de la cible de 2 t/hab. pour limiter le réchauffement à 1,5 °C. De plus, les inventaires territoriaux réalisés ont des limites. Cela signifie que les GES émis lors de la fabrication des biens importés et des vols aériens internationaux n'apparaissent pas dans ce bilan carbone.
- L'empreinte associée aux matières résiduelles est probablement sous-estimée, puisque l'inventaire comptabilise uniquement les émissions de méthane liées au traitement des matières résiduelles. Les émissions associées à leur transport n'y sont pas incluses, celles-ci étant comptabilisées dans l'inventaire corporatif de la MRC (401 t éq. CO₂). La réduction à la source et la valorisation des matières demeurent néanmoins des leviers d'intervention importants.
- Bien que des solutions technologiques existent pour réduire les émissions des stations de traitement des eaux usées (STEU), leurs coûts d'implantation demeurent élevés comparativement aux réductions de GES obtenues, ce qui en fait un levier généralement moins prioritaire que d'autres mesures d'atténuation.

RÔLE ET CAPACITÉ D'ACTION

- Les municipalités contrôlent leurs émissions corporatives, mais leur plus grand levier est territorial : planification, réglementation et mobilisation.
- Le territoire peut s'appuyer sur un écosystème d'acteurs déjà engagés (Régie intermunicipale de traitement des matières résiduelles (RITMR) des MRC de La Matapédia et de La Mitis, Transport adapté et collectif (TAC) de La Mitis, Synergie BSL, Créneau Écoconstruction, etc.).

FAITS SAILLANTS DES RISQUES CLIMATIQUES

Les changements climatiques accentuent la fréquence et l'intensité des événements extrêmes, avec des impacts directs sur les communautés et le territoire.

Certains aléas présentent des risques élevés à très élevés et nécessitent une attention prioritaire.

L'appréciation des risques a porté sur quatre grands systèmes du territoire : population, santé et économie locale; environnement naturel; infrastructures; services municipaux

Les résultats présentés reposent sur un scénario d'émissions modéré, à l'horizon 2040-2070. Pour l'érosion et la submersion côtières, nous avons toutefois choisi de planifier avec prudence, en nous appuyant sur un horizon plus lointain (2071-2100) et un scénario d'émissions plus élevé, afin de mieux protéger les milieux côtiers les plus vulnérables.

RISQUES À L'ÉCHELLE DU TERRITOIRE



SÉCHERESSE



Étés plus secs (+11 % de mai à septembre), malgré une augmentation globale des précipitations

IMPACTS :

- Agriculture
- Approvisionnement en eau
- Santé physique et mentale
- Environnement naturel



CONDITIONS HIVERNALES CHANGEANTES



Hivers plus courts et plus variables, avec davantage d'épisodes de gel-dégel en hiver. Diminution marquée de la durée du couvert neigeux (~41 jours)

IMPACTS :

- Activités économiques (récréotourisme, agriculture, foresterie)
- Infrastructures municipales et déneigement
- Environnement naturel



VENTS VIOLENTS



Aucune tendance claire observée, avec une forte variabilité des épisodes de vents violents

IMPACTS :

- Infrastructures municipales
- Santé physique et mentale
- Mobilité des personnes et des services d'urgence
- Environnement naturel

ÉROSION ET SUBMERSION CÔTIÈRE (LITTORAL)



Érosion et submersion côtières (littoral) : diminution du couvert de glace réduisant la protection naturelle des côtes, hausse du niveau de la mer jusqu'à 86 cm à l'horizon 2100 (médiane : 45 cm).

IMPACTS :

- Infrastructures et bâtiments
- Mobilité et accès au territoire
- Santé
- Services municipaux et sécurité civile
- Environnement.

FEUX DE FORÊT (HAUTS-PLATEAUX)



Risque actuellement faible, mais conditions favorables appelées à augmenter avec l'allongement de la saison.

IMPACTS :

- Sécurité des populations et évacuations
- Mobilité (secteurs isolés)
- Activités économiques (foresterie, récréotourisme)
- Qualité de l'air et santé.

INONDATIONS FLUVIALES (HAUTS-PLATEAUX ET CENTRAL)



Hausse des précipitations intenses sur de courtes périodes (maximum sur 5 jours : de 72 à 81 mm).

IMPACTS :

- Infrastructures municipales
- Santé physique et mentale
- Mobilité et services d'urgence
- Environnement.

DES IMPACTS INÉGAUX

Les changements climatiques n'affectent pas tout le monde de la même façon. Certaines populations sont plus vulnérables et disposent de moins de moyens pour s'adapter. Certains aléas moins prioritaires à l'échelle territoriale, notamment les vagues de chaleur, peuvent néanmoins avoir des conséquences majeures pour les populations les plus vulnérables.



- Population vieillissante
- Personnes en situation de précarité
- Travailleurs extérieurs (ex. agriculture)
- Personnes isolées ou avec des enjeux de santé

DOUBLE PRESSION SUR LES INFRASTRUCTURES

Les municipalités doivent composer simultanément avec le vieillissement de leurs infrastructures et les effets croissants des changements climatiques. Cette combinaison augmente les besoins d'entretien, de mise à niveau et de remplacement, tout en réduisant les marges de manœuvre financières pour s'adapter aux risques futurs.

Ces constats orientent les priorités d'action pour renforcer la résilience du territoire face aux changements climatiques.

1334

Participants
consultés

63

Activités
déployées sur
le territoire de
La Mitis

478

Citoyens

+600

Jeunes

57

organisations
et partenaires
distincts

UN ÉCOSYSTÈME D'ACTEURS MOBILISÉ

-  Jeunes (milieux scolaires)
-  Citoyens
-  Acteurs économiques et touristiques
-  Milieux agricoles et forestiers
-  Réseaux de la santé et du communautaire
-  Milieux de l'éducation, des arts et de la culture
-  Municipalités et élus

UNE DÉMARCHE QUI A PERMIS DE :

-  Identifier les préoccupations et des priorités communes
-  Faire émerger des solutions concrètes
-  Créer des liens entre les acteurs
-  S'appuyer sur les initiatives existantes
-  Donner l'élan nécessaire pour passer à l'action ensemble

DES CONSTATS POUR ALLER PLUS LOIN

-  Volonté d'agir, mais manque de ressources
-  Besoin de coordination entre les acteurs du territoire
-  Importance d'une mobilisation continue

DES CITOYENS ENGAGÉS

478 citoyennes et citoyens ont participé au premier sondage du Plan climat de La Mitis, soit 2,6 % de la population.

Plus de **75 %** des répondants se sont montrés favorables à ce que les taxes municipales contribuent au financement de solutions climatiques. Toutefois, plusieurs ont exprimé le souhait d'obtenir davantage d'information sur les mesures proposées et leurs retombées.

Priorités identifiées :



Protection des
milieux naturels



Gestion des déchets et
économie circulaire



Adaptation
agricole



Atelier sur la cocréation d'action lors du Sommet sur l'adaptation et l'atténuation du 3 février 2026 à Saint-Gabriel-de-Rimouski

UN SOMMET MOBILISATEUR

Près de 80 participantes et participants issus de 8 secteurs ont pris part au Sommet du Plan climat. Une journée de travail collaboratif pour transformer les constats climatiques en actions concrètes, réalistes et adaptées au territoire.

RÉSULTATS :



- Des actions identifiées et priorisées collectivement
- Des partenariats renforcés entre les acteurs
- Des conditions de mise en œuvre clarifiées

UNE MOBILISATION JEUNESSE MARQUÉE

Plus de **600** jeunes de l'école secondaire du Mistral, du Cégep de Rimouski, du CFP Mont-Joli - Mitis et de l'UQAR ont pris part à la réflexion sur l'avenir climatique du territoire. Leurs contributions ont notamment porté sur :

- la protection de la nature
- les transports et les déplacements
- la consommation responsable
- la qualité de vie et les milieux de vie

Groupe de secondaire 1 de l'école secondaire du Mistral à Mont-Joli participant à la tempête d'idées climatiques en novembre 2025



UN ÉCOSYSTÈME DE PARTENAIRES MOBILISÉS

La démarche s'appuie sur un large écosystème de partenaires, mobilisés notamment lors des entrevues, des consultations et du Sommet climatique. Sans être exhaustive, la liste suivante regroupe les principaux partenaires par secteur d'activité.



MONDE MUNICIPAL ET RÉGIONAL : Municipalité régionale de comté (MRC) de La Mitis (et MRC de La Matapédia pour les dossiers communs); les municipalités du territoire (élus et fonctionnaires); le Collectif régional de développement (CRD) du Bas-Saint-Laurent; la Régie intermunicipale de traitement des matières résiduelles (RITMR) des MRC de La Matapédia et de La Mitis; le Transport adapté et collectif (TAC) de La Mitis.



ENVIRONNEMENT ET MILIEUX NATURELS : Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent (CRE-BSL); Organisme des bassins versants du nord-est du Bas-Saint-Laurent (OBVNEBSL); Comité Zone d'intervention prioritaire (ZIP) du Sud-de-l'Estuaire; ÉcoMitis; Nature Québec; Horizon Nature Bas-Saint-Laurent; Parc régional de la rivière Mitis.



AGRICULTURE ET ALIMENTATION : Union des producteurs agricoles (UPA) du Bas-Saint-Laurent et son syndicat local; les clubs-conseils en agroenvironnement (Écosphère, Terre-Eau, JMP Consultants); le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ); des producteurs agricoles du territoire; Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC); les coopératives agricoles; Saveurs Bas-Saint-Laurent; la Table de concertation bioalimentaire du Bas-Saint-Laurent; Biopterre.



FORÊT : Agence régionale de mise en valeur des forêts privées du Bas-Saint-Laurent; Groupement forestier Mitis-Neigette; Syndicat des producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent; Cédrico; la Coopérative forestière (Coop au plan vert); la Table de gestion intégrée des ressources et du territoire (GIRT) du Bas-Saint-Laurent; la SOPFEU.



SANTÉ, COMMUNAUTAIRE ET CITOYEN : Direction de santé publique du Centre intégré de santé et de services sociaux du Bas-Saint-Laurent (DSP – CISSS-BSL); Centre femmes de La Mitis; les organisateurs communautaires du CISSS; le laboratoire d'innovation sociale SiLab; le ministère de la Sécurité publique (MSP).



DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISME : Société d'aide au développement des collectivités (SADC) de La Mitis; Mitis en Affaires; Synergie Bas-Saint-Laurent; Créneau ÉcoConstruction; Vision Mitis; Zone d'exploitation contrôlée (ZEC) de la rivière Mitis; Tourisme Bas-Saint-Laurent et Gaspésie; des entreprises du territoire (ex. Bradken); les chambres de commerce.



ÉDUCATION, JEUNESSE, RECHERCHE, ARTS ET CULTURE : Université du Québec à Rimouski (UQAR), dont les groupes CRABES et AGORA; l'Institut des sciences de la mer de Rimouski (ISMER); le Cégep de Rimouski; le Carrefour international bas-laurentien pour l'engagement social (CIBLES); Jeunesse maritime; les Jardins de Métis; le Carrefour de la littérature, des arts et de la culture (CLAC); le Centre de formation professionnelle (CFP) Mont-Joli-Mitis.



MÉDIAS LOCAUX ET RÉGIONAUX : la Télévision communautaire de La Mitis (TVM, Mont-Joli); la radio communautaire FLO 96,5; ainsi que les médias régionaux d'information, dont Radio-Canada (ICI Bas-Saint-Laurent), Noovo, le journal Le Soir, la radio CFYX 93,3, le journal L'Horizon des Basques, le blogue Muffin et Café.



PARTENAIRES FINANCIERS (BAILLEURS DE FONDS ET GESTIONNAIRES DE PROGRAMMES)

: au provincial, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH, programme ATCL), le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP), le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ), le ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD), le ministère de la Sécurité publique (MSP), Hydro-Québec, RECYC-QUÉBEC, le Fonds d'action québécois pour le développement durable (FAQDD) et la Fondation de la faune du Québec; au fédéral Développement économique Canada (DEC), la Fédération canadienne des municipalités (FCM – Fonds municipal vert), Environnement et Changement climatique Canada (ECCC), Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC), Ressources naturelles Canada (RNCan), Transports Canada, Santé Canada et l'Agence de santé publique du Canada; à l'échelle régionale, la SADC du Bas-Saint-Laurent.

préliminaire

VISION, PRINCIPES DIRECTEURS ET GRANDS OBJECTIFS

VISION: Faire de la MRC de La Mitis un territoire résilient, solidaire et proactif, où la transition climatique s'appuie sur la fierté mitissienne et les forces du milieu, valorise les démarches déjà en cours et se déploie de façon accessible et équitable pour améliorer la qualité de vie de toutes les communautés, aujourd'hui et pour les générations futures.

LES QUATRE PRINCIPES DIRECTEURS, INTÉGRÉS DANS LA VISION

Transversaux à tous les chantiers, ils guident la manière d'agir.



1. **FIERTÉ MITISSIENNE** : s'appuyer sur l'attachement au territoire et les réussites d'ici pour donner l'élan collectif, en valorisant ce qui se fait déjà plutôt qu'en imposant.



2. **VALORISER L'EXISTANT** : s'appuyer sur les initiatives, les partenaires et les démarches déjà en cours plutôt que de repartir de zéro.



3. **ACCESSIBILITÉ ET ÉQUITÉ** : concevoir des solutions qui rejoignent les jeunes, les aînés, les milieux ruraux et les personnes vulnérables, isolées ou en situation de précarité.



4. **QUALITÉ DE VIE** : faire de la transition une occasion d'améliorer le cadre et les milieux de vie.

LES TROIS GRANDS OBJECTIFS

1. **Réduire les émissions de GES sur le territoire mitissien.** Accélérer la transition vers une société sobre en carbone, tant à l'échelle de la communauté qu'au niveau de la MRC et des municipalités.

Cibles retenues (scénario ambitieux) pour l'horizon 2028-2038

-4,9%

les émissions du territoire

~10 467

t éq.CO₂/an

-19,1%

les émissions corporatives
de la MRC et des municipalités

~773

t éq.CO₂/an

Le Plan climat applique la séquence reconnue « **éviter – réduire – séquestrer – compenser** ». On cherche d'abord à éviter les émissions à la source, en agissant sur l'aménagement et la mobilité durable pour réduire la dépendance à l'auto en solo et limiter les déplacements (chantier 1), ainsi que par la sobriété et l'économie circulaire (chantier 5). On vise ensuite à réduire les émissions existantes, par la conversion énergétique et l'efficacité des bâtiments et par l'électrification des transports et des flottes (chantiers 1 et 3). On mise aussi sur la séquestration du carbone en protégeant et en restaurant les milieux naturels comme les forêts, les tourbières, les milieux humides et les plantations (chantier 2). Enfin, la compensation (par exemple l'achat de crédits carbone) n'est pas utilisée pour atteindre les cibles : elle ne serait envisagée qu'en dernier recours, pour des émissions résiduelles incompressibles.

2 RENFORCER LA RÉSILIENCE DES COMMUNAUTÉS, DES MILIEUX NATURELS ET DES INFRASTRUCTURES

Soutenir la capacité du territoire à s'adapter aux impacts actuels et futurs des changements climatiques, et misant sur la pérennité des infrastructures, la valorisation des services écosystémiques et la protection de la population.

QU'EST-CE QUE LA RÉSILIENCE ?

C'est la capacité à faire face aux difficultés, à s'adapter aux changements et à se relever après une épreuve et à retrouver un équilibre en se reconstruisant.

3 MOBILISER L'ENSEMBLE DU MILIEU MITISSIEN POUR AGIR COLLECTIVEMENT

Encourager la participation active des citoyens, des organisations et des institutions par des moyens accessibles et inclusifs afin de favoriser une transition juste et partagée.

DU CAP À L'ACTION

Le Plan climat constitue une feuille de route pour accompagner la MRC de La Mitis dans sa transition climatique. Il propose une vision commune à bâtir du territoire, les principes qui guideront les décisions à prendre ainsi que les objectifs, les chantiers et les actions qui permettront de progresser collectivement vers cette destination.

VISION (LE CAP) :

Faire de la MRC de La Mitis un territoire résilient, solidaire et proactif.

4 PRINCIPES DIRECTEURS

(les valeurs qui guident l'action et la prise de décision) :

Fierté mitissienne

Valoriser l'existant

Accessibilité et équité

Qualité de vie

3 GRANDS OBJECTIFS

(les résultats recherchés à l'échelle du territoire)

Réduire les émissions de
GES

Renforcer la résilience

Mobiliser le milieu

6 CHANTIERS :

Les grands axes d'intervention qui regroupent les actions et contribuent à l'atteinte des objectifs.

LES SIX CHANTIERS

Le Plan climat se décline en 6 chantiers, 15 actions prioritaires et 66 idées de projet à déployer

Ce document constitue le cœur du Plan climat. Il est accompagné d'un plan d'action qui en précise la mise en œuvre opérationnelle.



LE DOCUMENT NARRATIF



Le présent document porte le sens : pour chaque chantier, il présente les principaux constats, les cibles GES, la stratégie d'intervention, les actions prioritaires et des exemples inspirants.

LE PLAN D'ACTION



Le plan d'action porte les éléments opérationnels : pour chaque action prioritaire, il précise les sous-actions et idées de projet, les porteurs et collaborateurs, les horizons de réalisation, les coûts estimés, les indicateurs de suivi et les programmes de financement (taux, montants, cumul).

Vue d'ensemble des chantiers et de leurs actions prioritaires :

Chantier	Actions prioritaires
Chantier 1 : Mobilité durable, transport et décarbonation des déplacements	1. Planifier et déployer la mobilité durable à l'échelle de la MRC. 2. Soutenir l'intégration progressive de véhicules, de machinerie et d'infrastructures de recharge zéro ou à faible émission dans les municipalités et la collectivité.
Chantier 2 : Résilience territoriale, eau et infrastructures naturelles	3. Renforcer la résilience des milieux naturels et de la ressource en eau, en priorisant les solutions fondées sur la nature. 4. Soutenir les municipalités dans l'intégration graduelle des enjeux de résilience climatique et de gestion durable de l'eau dans leurs outils de planification, leurs projets et leurs pratiques d'aménagement. 5. Favoriser l'accès à la nature et l'implication citoyenne dans la protection des milieux naturels et humides. 6. Renforcer la résilience du littoral et des communautés côtières face à l'érosion et à la submersion côtières (zone géoclimatique côtière). 7. Renforcer la résilience économique du territoire face aux changements climatiques.
Chantier 3 : Transition énergétique, bâtiments et décarbonation	8. Accompagner la conversion énergétique des bâtiments et l'amélioration de l'efficacité énergétique. 9. Favoriser le développement et l'utilisation des énergies renouvelables à l'échelle de la MRC.
Chantier 4 : Agriculture, alimentation et résilience rurale	10. Favoriser les circuits courts, l'achat local et l'accès à une alimentation locale et durable à l'échelle de la MRC. 11. Mobiliser et accompagner les initiatives collectives favorisant l'adoption de pratiques de résilience climatique et de réduction des émissions de GES du secteur agricole.
Chantier 5 : Économie circulaire et consommation responsable	12. Accélérer la transition vers une économie circulaire territoriale.
Chantier 6 : Communautés résilientes, mobilisation et gouvernance climatique	13. Renforcer le soutien aux populations vulnérables face aux impacts climatiques (précarité, isolement, âge, santé). 14. Actualiser et harmoniser les plans municipaux de sécurité civile en fonction des risques climatiques. 15. Assurer la mobilisation, le leadership municipal et la gouvernance climatique.

L'objectif du Plan climat n'est pas de figer une liste exhaustive de projets, mais d'établir une direction commune et un cadre d'intervention cohérent permettant au territoire de demeurer agile et opportuniste. Les idées de projet proposées pourront être adaptées, bonifiées ou remplacées au fil du temps, selon les opportunités de financement, les partenariats, les projets émergents, les priorités du milieu et l'évolution des connaissances.

Leviers analysés mais non proposés. Certains leviers ont été analysés mais ne figurent pas parmi les mesures proposées. C'est le cas des stations de traitement des eaux usées (STEU), dont les coûts d'implantation demeurent élevés au regard des réductions de GES obtenues : on privilégie plutôt l'intégration des considérations climatiques au moment de la réfection des infrastructures, en fin de vie utile. C'est aussi le cas du transport hors route, pour lequel les options techniques demeurent limitées pour l'instant. La MRC reste attentive aux technologies émergentes.

Les catégories d'intervention, les horizons et l'échelle des coûts utilisés dans le plan d'action sont définis en introduction du tableau (annexe).

Les six chantiers sont présentés selon une structure commune : pourquoi ce chantier, ce que disent les données, ce qu'on veut faire (la cible GES), les actions prioritaires, notre stratégie, les indicateurs et cibles, les initiatives existantes sur lesquelles s'appuyer et des exemples inspirants.

Le détail de chaque idée de projet (catégorie d'intervention, porteur, municipalités, horizon, coûts, potentiel de réduction des GES, retombées attendues et financement indicatif) se trouve dans le tableau des idées de projet (annexe).



Crédits: MRC de La Mitis - Gino Caron



MOBILITÉ DURABLE, TRANSPORT ET DÉCARBONATION DES DÉPLACEMENTS

POURQUOI CE CHANTIER?

Le territoire de La Mitis présente une forte dépendance à l'automobile individuelle, influencée notamment par les longues distances, la faible densité de population, la dispersion des services et certaines réalités sociodémographiques propres au territoire. Le transport représente ainsi le principal secteur émetteur de gaz à effet de serre sur le territoire.

CE QUE DISENT LES DONNÉES

CHIFFRES-CLÉS



74 %
des émissions collectives

52 %
des émissions corporatives

Le transport représente environ 74 % des émissions collectives et 52 % des émissions corporatives, ce qui en fait le premier secteur émetteur.



50 %
transport hors route

Le transport hors route (véhicules, embarcations et équipements motorisés fonctionnant au carburant et utilisés à l'extérieur du réseau routier comme les tracteurs, motoneiges, niveleuses, etc.) représente près de 50 % du transport routier, soit près du double de la moyenne québécoise (environ 25 %).



2.3 %
à la Mitis

4.4 %
au Québec

L'électrification des véhicules légers atteint 2,3 % comparativement à 4,4 % à l'échelle du Québec.



La mobilisation révèle une forte priorité accordée à cet enjeu lors du Sommet et chez les jeunes (plus de 600 élèves de l'école du Mistral), mais un intérêt plus modéré dans le sondage grand public, ce qui souligne l'importance de démontrer concrètement les bénéfices des solutions proposées. L'accès à la mobilité demeure également un enjeu pour les aînés, les personnes vulnérables, isolées ou en situation de précarité.

CE QU'ON VEUT FAIRE

Plutôt que de combattre l'automobile de front, on mise sur des solutions de rechange (marche, vélo, transport collectif) suffisamment visibles, accessibles et attrayantes pour donner envie aux gens de les essayer. Chaque nouvel aménagement lié au transport joue un double rôle : réduire les émissions de carbone tout en offrant, grâce à la végétation et à l'ombrage, des corridors de fraîcheur mieux adaptés aux chaleurs estivales.



Cible GES (scénario ambitieux) :

Réduction d'environ 5 137 t éq. CO₂/an (3,1 % des émissions collectives)
Réduction d'environ 399 t éq. CO₂/an (9,9 % des émissions corporatives)

ACTIONS PRIORITAIRES (voir le tableau en annexe pour les détails)

1. Planifier et déployer la mobilité durable à l'échelle de la MRC
2. Soutenir l'intégration progressive de véhicules et de machinerie à zéro ou à faibles émissions dans les municipalités et la collectivité.

NOTRE STRATÉGIE

Le véritable levier réside dans la synergie entre la promotion et les incitatifs : ni l'une ni l'autre ne suffit à elle seule, mais ensemble, elles favorisent le passage à l'acte. La MRC agit d'abord comme coordonnatrice, en alignant les acteurs municipaux, scolaires, communautaires, économiques et du transport pour offrir des solutions complémentaires plutôt que dispersées.

L'accessibilité est un critère structurant et non un simple ajout : si les solutions ne rejoignent pas les jeunes, les aînés, les milieux ruraux et les personnes vulnérables, isolées ou en situation de précarité, elles resteront théoriques. À plus long terme, le chantier vise la transformation graduelle des équipements et des pratiques, y compris dans le secteur du transport hors route.

INDICATEURS ET CIBLES

- Accès à la mobilité durable : part de la population ayant accès à au moins 4 services de mobilité durable. [arrimé OGAT, cible nationale 70 % en 2030, à titre indicatif]
- Part des véhicules électriques : collectif, de 2,3 % (2023) à ~12-13 %; corporatif, ~90 % de la flotte municipale légère (horizon 2038).
- Adoption d'une stratégie de mobilité durable pour la MRC (oui/non ; horizon court terme).
- Mobilisation : achalandage des services (Transport adapté et collectif (TAC) de La Mitis, plateforme de covoiturage Embarque Bas-Saint-Laurent) et participation aux activités de promotion.

DES INITIATIVES INSPIRANTES D'ICI

INITIATIVES DÉJÀ EN PLACE. Voici quelques exemples, non exhaustifs, qui montrent que le milieu est déjà en mouvement; l'enjeu est maintenant de s'arrimer pour travailler et avancer ensemble.

1. **TRANSPORT ADAPTÉ, COLLECTIF ET INTER-MRC (TAC DE LA MITIS).**
Service de transport collectif, adapté et interrégional reliant les municipalités du territoire et Rimouski.
2. **AUTOPARTAGE EN MILIEU RURAL (CMÉTIS À MÉTIS-SUR-MER).**
Véhicules en libre-service adaptés aux familles, une solution de rechange à la possession de plusieurs autos.
3. **COVOITURAGE RÉGIONAL (EMBARQUE BAS-SAINT-LAURENT).**
Plateforme de covoiturage qui facilite les déplacements interurbains sur le territoire.
4. **ÉLECTRIFICATION DU PARC MUNICIPAL (MUNICIPALITÉ DE SAINTE-FLAVIE).**
Conversion de la flotte de véhicules municipaux vers l'électrique.



1. Gratuité du transport collectif pour les 65 ans et plus (Société de transport de Montréal, Montréal).

Depuis 2022, cette mesure a entraîné une hausse de 15 à 20 % de l'utilisation chez cette clientèle, démontrant qu'elle est à la fois un levier d'accès et de réduction des émissions.



2. Le programme TanGo, apprivoiser l'autobus (Accès transports viables, Québec).

Formation et sorties accompagnées pour aider les personnes âgées à utiliser le transport en commun en toute confiance, notamment grâce à un accompagnement lors de la première utilisation. Il s'agit exactement le type d'incitatif prévu dans le cadre de ce chantier.



3. Autopartage et électrification municipale (système SAUVÉR).

Plus de 30 organisations municipales y adhèrent. À Bromont, des véhicules électriques partagés ont été mis à la disposition des citoyens avec l'appui du Fonds municipal vert.

préliminaire



RÉSILIENCE TERRITORIALE, EAU ET INFRASTRUCTURES NATURELLES

POURQUOI CE CHANTIER?

Le territoire est particulièrement sensible aux aléas liés à l'eau et aux milieux naturels, notamment les sécheresses estivales, les précipitations intenses, l'érosion côtière et les conditions hivernales changeantes. Ces phénomènes exercent une pression croissante sur des infrastructures parfois en fin de vie. De plus, les connaissances sur les eaux souterraines demeurent limitées.

Enfin, ces aléas frappent plus durement les populations vulnérables (personnes isolées, aînés ou ménages en situation de précarité), ce qui en fait un enjeu prioritaire pour ce chantier.

CE QUE DISENT LES DONNÉES

CHIFFRES-CLÉS



Analyse de risques : plusieurs aléas présentent un niveau de risque élevé à très élevé. La gestion de l'eau se trouve au cœur des vulnérabilités du territoire (étés plus secs malgré une hausse globale des précipitations, pluies intenses, inondations fluviales, érosion et submersion côtières).



Événements météorologiques extrêmes : les feux de forêt, les vents violents et les grandes marées s'ajoutent aux aléas du territoire et soulignent l'importance d'une préparation accrue.



Hivers plus courts et variables : diminution marquée du couvert neigeux et augmentation des épisodes de gel-dégel.



Populations vulnérables : les personnes isolées, en situation de précarité ou à mobilité réduite sont les plus exposées aux impacts des vagues de chaleur, des vents violents et des feux de forêts, et disposent de moins de moyens pour s'y adapter.



Mobilisation : la protection des milieux naturels constitue la priorité d'action la plus populaire du sondage grand public, tous groupes confondus. La végétalisation mobilise surtout les moins de 24 ans, tandis que la gestion de l'eau préoccupe particulièrement les 45 ans et plus.

CE QU'ON VEUT FAIRE

Faire de la nature la première infrastructure de résilience du territoire et orienter chaque projet vers le programme le mieux adapté à l'aléa visé afin d'amplifier l'effet de levier, d'optimiser les investissements et de limiter la multiplication des démarches.



Cible GES (scénario ambitieux) :

adaptation avec cobénéfices de séquestration de carbone, sans réduction directe chiffrée des émissions de GES.

GRANDS OBJECTIFS SERVIS :

Renforcer la résilience | Mobiliser le milieu (cobénéfice: séquestration de carbone).

ACTIONS PRIORITAIRES (voir le tableau en annexe pour les détails)

3. Déployer un programme de solutions fondées sur la nature à l'échelle de la MRC pour renforcer la résilience climatique du territoire et la séquestration carbone.
4. Soutenir les municipalités dans l'intégration graduelle des enjeux de résilience climatique et de gestion durable de l'eau dans leurs outils de planification, leurs projets et leurs pratiques d'aménagement.
5. Favoriser l'accès à la nature et l'implication citoyenne dans la protection des milieux naturels et humides (parcs, sentiers, accès aux plans d'eau).
6. Renforcer la résilience du littoral et des communautés côtières face à l'érosion et à la submersion côtières (zone géoclimatique côtière).
7. Renforcer la résilience économique du territoire face aux changements climatiques.

NOTRE STRATÉGIE

Le chantier repose sur un parti pris clair : privilégier, lorsque cela est possible, les solutions fondées sur la nature avant les ouvrages de béton, puisqu'elles permettent à la fois de protéger les milieux, de séquestrer du carbone et d'atténuer les effets des vagues de chaleur.

Son second pilier, souvent invisible, est financier. Chaque aléa est associé à des programmes et sources de financement spécifiques. En orientant chaque projet vers le bon dispositif, on maximise les sommes obtenues tout en évitant le dédoublement des demandes.

En amont, le chantier vise à combler une lacune déterminante : la connaissance des eaux souterraines et de leur recharge, sans laquelle aucune planification n'est crédible. La gestion intégrée de l'eau constitue ainsi le fil conducteur reliant l'aménagement du territoire, la sécurité civile et la santé des milieux.

INDICATEURS ET CIBLES

- Superficie du territoire faisant l'objet de mesures de conservation (superficies protégées). *[arrimé aux OGAT, cible nationale indicative de 30 % en 2030]*
- Indice de canopée en périmètre urbain. Cible de référence d'environ 30 % *(indicateur régional ou local à préciser dans le Schéma d'aménagement et de développement (SAD)).*
- Superficies restaurées ou végétalisées (ha)
- Atlas des eaux souterraines réalisé ou mis à jour (oui/non)
- Nombre de municipalités ayant intégré la résilience et la gestion de l'eau à leurs outils de planification
- Mobilisation : participation citoyenne aux initiatives de protection des milieux naturels (corvées, bioblitz : inventaires collectifs de la biodiversité,).

DES INITIATIVES INSPIRANTES D'ICI

INITIATIVES DÉJÀ EN PLACE : Voici quelques exemples, non exhaustifs, qui montrent que le milieu est déjà en mouvement; l'enjeu est maintenant de s'arrimer pour travailler et avancer ensemble.

1. **PROJET « SOUS LES PAVÉS » (OBVNEBSL, ÉCOLE PRIMAIRE DES CHEMINOTS-DE SAINT-RÉMI).**
Déminéralisation et verdissement d'une cour d'école pour absorber les eaux de pluie et créer des îlots de fraîcheur en mobilisant les élèves.
2. **LES BRISE-VENT DE LA MITIS (ÉCOMITIS).**
Plantation de haies brise-vent : sécurité routière, réduction du déneigement et biodiversité.
3. **RESTAURATION DE MILIEUX CÔTIERS (COMITÉ ZIP DU SUD-DE-L'ESTUAIRE).**
Restauration d'habitats dégradés par l'érosion et les tempêtes, végétalisation des rives.
4. **SUIVI DE LA QUALITÉ DE L'EAU ET DES BANDES RIVERAINES (OBVNEBSL).**
Caractérisation et suivi des cours d'eau et des rives du territoire.



1. De la connaissance à l'action : l'atlas des eaux souterraines (ARIM'eau, Saguenay-Lac-Saint-Jean). Dans la foulée du PACES (Projets d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines), une gouvernance réunissant des MRC, la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh, des organismes de bassins versants et l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC) a permis de transformer des connaissances théoriques sur les eaux souterraines en un atlas cartographique de la connectivité des nappes. Cet outil concret facilite la protection de la ressource et soutient la prise de décision en aménagement du territoire.



2. Les municipalités éponges (Québec). De plus en plus de municipalités aménagent leurs espaces publics pour retenir et infiltrer l'eau de pluie à la source grâce à la déminéralisation, aux aires de biorétention, aux jardins de pluie et aux revêtements perméables, plutôt que de l'évacuer rapidement. Ces solutions fondées sur la nature permettent de réduire les refoulements et les inondations lors de pluies intenses, de rafraîchir les milieux de vie et de recharger les nappes phréatiques. L'initiative « Ville Éponge » et le Programme pour la gestion durable des eaux de pluie (PGDEP) soutiennent la mise en œuvre de ces aménagements.



TRANSITION ÉNERGÉTIQUE, BÂTIMENTS ET DÉCARBONATION

POURQUOI CE CHANTIER?

Les bâtiments représentent une part importante des émissions de GES du territoire, principalement en raison de l'utilisation du mazout et du propane. En l'absence d'un réseau de gaz naturel, la réduction passe par la conversion énergétique des bâtiments et l'amélioration de leur efficacité énergétique, côté collectif comme corporatif.

CE QUE DISENT LES DONNÉES

CHIFFRES-CLÉS



- Les bâtiments représentent environ 24 % des émissions collectives et 22 % des émissions corporatives, principalement en raison de l'utilisation du mazout et du propane.



- L'absence de réseau de gaz naturel oriente la réflexion vers l'électrification, la biomasse et d'autres solutions adaptées au contexte régional.



- La mobilisation révèle un fort intérêt pour l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables (rénovation, solaire), surtout chez les 25-44 ans ainsi que dans les Hauts-Plateaux et les secteurs centraux du territoire.

CE QU'ON VEUT FAIRE

Accompagner la sortie du mazout et du propane en donnant aux municipalités et aux institutions les balises pour faire les bons choix et les solutions les mieux adaptées et les plus rentables selon le bâtiment.



Cible GES (scénario ambitieux) :

Réduction d'environ 2 867 t éq. CO₂/an (1,7% des émissions collectives)

Réduction d'environ 374 t éq. CO₂/an (9,3% des émissions corporatives)

GRANDS OBJECTIFS SERVIS : Réduire les GES | Mobiliser le milieu

ACTIONS PRIORITAIRES (voir le tableau en annexe pour les détails)

8. Accompagner la conversion énergétique des bâtiments et l'amélioration de l'efficacité énergétique.

9. Favoriser le développement et l'utilisation des énergies renouvelables à l'échelle de la MRC

NOTRE STRATÉGIE

La MRC se pose en bougie d'allumage et en modèle. Le chantier vise d'abord la sortie du mazout et du propane et l'amélioration de l'efficacité énergétique, là où le levier est réel dès maintenant. Son accompagnement direct s'adresse en priorité aux municipalités et à leurs partenaires, par exemple pour la réalisation d'un projet de boucle énergétique ou l'essai d'une nouvelle technologie. Les institutions ne sont accompagnées que lorsqu'elles s'inscrivent dans un projet intégré et structuré associant une municipalité.

Plutôt que d'imposer une technologie, la MRC outille les municipalités pour comparer les différentes options (électrification, biomasse forestière, autres solutions) selon les coûts complets et les caractéristiques propres à chaque bâtiment. La biomasse forestière constitue une avenue importante pour le territoire, en lien direct avec l'économie forestière locale. Au-delà des GES, ces conversions réduisent les coûts d'exploitation, limitent l'exposition à la volatilité des prix et gardent des retombées dans l'économie locale.

Cette transition comporte toutefois des limites à intégrer dès la conception : l'électrification accroît la dépendance au réseau et, lors de pannes prolongées (tempêtes, verglas), une capacité de relève demeure indispensable pour les bâtiments essentiels. Le maintien de génératrices de secours reste donc nécessaire.

S'APPUYER SUR L'EXISTANT

INITIATIVES DÉJÀ EN PLACE : Voici quelques exemples, non exhaustifs, qui montrent que le milieu est déjà en mouvement; l'enjeu est maintenant de s'arrimer pour travailler et avancer ensemble.

- 1. CHAUFFERIE À LA BIOMASSE FORESTIÈRE (ÉNERGIE CFM, FILIALE DE BOIS CFM).**
Chaufferie alimentant notamment l'hôpital de La Mitis, un exemple concret de chauffage institutionnel hors énergies fossiles.
- 2. GUICHET BIOMASSE BAS-SAINT-LAURENT**
Point de service régional qui accompagne les porteurs de projets municipaux, publics et privés à chaque étape (évaluation énergétique, choix du combustible, financement et mise en lien avec les acteurs du secteur) pour valoriser les résidus forestiers en énergie.
- 3. TABLE RÉGIONALE D'ÉNERGIE ET CLIMAT – TREC (CRE-BSL).**
Diagnostic énergétique régional et « Autoportrait de l'autonomie énergétique du Bas-Saint-Laurent », assortis d'un plan d'action.
- 4. FABRÉGION BAS-SAINT-LAURENT.**
Démarche d'autonomie régionale d'ici 2050 comprenant un volet énergétique (production responsable pour la communauté).

DES EXEMPLES INSPIRANTS D'AILLEURS



1. La bibliothèque nette zéro de Varennes. Premier bâtiment institutionnel à consommation énergétique nette zéro au Québec, cette bibliothèque combine une enveloppe ultra-performante, la géothermie et 428 panneaux solaires. Elle consomme 78 % moins d'énergie qu'un bâtiment comparable de conception traditionnelle et constitue un modèle inspirant pour les bâtiments municipaux. Le projet a bénéficié de l'appui du Fonds municipal vert.



2. Le réseau de chaleur à la biomasse de Causapscal. Depuis 2012, un réseau de chaleur souterrain chauffe sept édifices municipaux, dont l'hôtel de ville, l'aréna et la salle communautaire. Il permet d'éviter chaque année la consommation de près de 72 000 litres de mazout et 47 000 litres de propane. Une option avantageuse là où l'approvisionnement local et le regroupement de bâtiments s'y prêtent.

version
préliminaire



AGRICULTURE, ALIMENTATION ET RÉSILIENCE RURALE

POURQUOI CE CHANTIER?

Le secteur agricole est déjà mobilisé en matière d'adaptation aux changements climatiques, notamment grâce à la démarche Agriclimat. Les aléas climatiques exercent toutefois une pression croissante sur les sols, les cultures, la gestion de l'eau et la rentabilité des entreprises agricoles. Plusieurs enjeux dépassent le seul milieu agricole, notamment la gestion de l'eau, la protection des nappes phréatiques, la sécurité alimentaire et l'occupation du territoire. Comme le financement agricole relève surtout du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) et du gouvernement fédéral, la MRC n'agit pas comme maître d'œuvre. Sa valeur ajoutée réside plutôt dans le maillage des acteurs, le transfert de connaissances et le soutien aux projets collectifs.

CE QUE DISENT LES DONNÉES

CHIFFRES-CLÉS

- L'inventaire agricole complémentaire représente à lui seul environ 50 % des émissions collectives estimées.
- Les principales sources d'émissions estimées sont les sols agricoles, la fermentation entérique, la gestion du fumier, le chaulage et l'utilisation de l'urée.
- Le territoire compte près de 29 285 ha en culture, dont 67 % en prairie, ainsi que d'importants élevages bovins, porcins et ovins.

Adaptation : les aléas climatiques exercent une pression croissante sur les sols, les cultures, la gestion de l'eau et la rentabilité des entreprises agricoles.



SÉCHERESSE :

des étés plus secs (+ 11 %, de mai à septembre) malgré une hausse globale des précipitations.



PLUIES INTENSES :

hausse du cumul maximal de précipitations sur cinq jours consécutifs (72 à 81 mm), accentuant le ruissellement, l'érosion et les inondations.



HIVERS CHANGEANTS :

augmentation des cycles de gel-dégel et réduction du couvert neigeux (environ 41 jours de moins).

Mobilisation : l'achat local et les circuits courts reviennent fréquemment dans les consultations citoyennes (café climat). Chez les jeunes, l'accent est mis sur une consommation plus responsable et la réduction du gaspillage. L'alimentation est un enjeu important pour les personnes vulnérables ou en situation de précarité.

CE QU'ON VEUT FAIRE

Mettre les forces de la MRC au service du secteur agroalimentaire mitissien par la concertation, les projets collectifs et l'alimentation locale, avec la gestion durable de l'eau comme fil conducteur.

Cible GES (scénario ambitieux) :

Réduction d'environ 2 313 t éq.CO²/an (1,4 % des émissions collectives)



GRANDS OBJECTIFS SERVIS :

Réduire les GES | Renforcer la résilience | Mobiliser le milieu

ACTIONS PRIORITAIRES (voir le tableau en annexe pour les détails)

10. Favoriser les circuits courts, l'achat local et l'accès à une alimentation locale et durable à l'échelle de la MRC
11. Mobiliser et accompagner les initiatives collectives favorisant l'adoption de pratique de résilience climatique et de réduction des émissions de GES du secteur agricole

NOTRE STRATÉGIE

La MRC assume un véritable leadership en matière agroalimentaire. Au-delà du Plan climat, ses élus se sont souvent donné les moyens de soutenir le secteur. Sa force réside dans le maillage des acteurs, le transfert de connaissances et l'appui à des projets collectifs générant des retombées partagées.

La gestion durable de l'eau s'impose comme priorité transversale, reconnue par les partenaires, et arrime ce chantier à la résilience hydrique du territoire. Cette orientation s'inscrit dans la continuité du Plan de développement de la zone agricole (PDZA), qui structure l'action de la MRC depuis une dizaine d'années.

Le volet alimentaire est un terrain d'action de premier plan : rapprocher les producteurs, les marchés et les organismes pour rendre les aliments locaux plus accessibles, y compris pour les populations vulnérables ou en situation de précarité. Les programmes provinciaux et fédéraux, notamment ceux du MAPAQ et du gouvernement du Canada viennent compléter ces moyens. Les pratiques de terrain sont portées par la démonstration plutôt que par la prescription.

INDICATEURS ET CIBLES

- Superficie de la zone agricole et des sols de meilleure qualité préservés. *[arrimé OGAT, à titre indicatif]*
- Nombre de projets collectifs agricoles soutenus (n).
- Nombre d'initiatives favorisant l'accès à l'alimentation locale (marchés publics, coupons nourriciers, circuits courts) (n).
- Mobilisation : nombre de producteurs et de partenaires participant aux activités de maillage.

DES INITIATIVES INSPIRANTES D'ICI

INITIATIVES DÉJÀ EN PLACE : Voici quelques exemples, non exhaustifs, qui montrent que le milieu est déjà en mouvement; l'enjeu est maintenant de s'arrimer pour travailler et avancer ensemble.

1. **AGRICLIMAT (UPA – BAS-SAINT-LAURENT).**
Diagnostics « Plan climat » à la ferme et projet de lait carboneutre.
2. **JOURNÉE AGRINNOVANTE ET CARAVANE DE SANTÉ DES SOLS (CFP MONT-JOLI-MITIS).**
Démonstrations et transfert de connaissances en agriculture durable.
3. **CHAULAGE COLLECTIF ET COHORTES DE CODÉVELOPPEMENT EN AGRICULTURE DURABLE (CLUBS-CONSEILS EN AGROENVIRONNEMENT).**
Amélioration des sols, semis sous couverture végétale, gestion des sols.
4. **« GOÛTEZ LA MITIS! » ET MARCHÉS PUBLICS AVEC COUPONS (MRC DE LA MITIS).**
Promotion de l'achat local et accès à une alimentation locale, y compris pour les personnes en situation de précarité.
5. **FORÊTS NOURRICIÈRES (ÉCOMITIS).**
Plantation de forêts nourricières dans les municipalités et les cours d'école (ex. Saint-Octave-de-Métis).
6. **DÉVELOPPEMENT DES PRODUITS FORESTIERS NON LIGNEUX – PFNL (PRODUCTEURS ET ENTREPRISES DU TERRITOIRE).**
Cueillette et mise en valeur des PFNL (champignons, petits fruits, têtes de violon, etc.).
7. **ENTENTE SECTORIELLE DE DÉVELOPPEMENT BIOALIMENTAIRE DU BAS-SAINT-LAURENT (CRD DU BAS-SAINT-LAURENT).**
Soutien régional aux projets bioalimentaires (Fonds de soutien).

DES EXEMPLES INSPIRANTS D'AILLEURS



1. ALUS Montérégie (UPA).

Premier programme de rétribution en agroenvironnement au Québec, il permet à des entreprises agricoles de consacrer certaines parcelles à des aménagements fondés sur la nature (haies brise-vent, bandes riveraines, zones humides) qui séquestrent le carbone, accroissent la biodiversité et atténuent l'érosion. Les producteurs sont directement rémunérés pour les services écologiques ainsi rendus.



2. Vitrines en santé des sols et Agrisolutions climat (UPA).

À l'échelle du Québec, plus de 2 400 entreprises agricoles ont implanté des cultures de couverture sur près de 156 500 hectares et 150 fermes ont réalisé leur « Plan climat » à la ferme. Un modèle collectif de démonstration et d'accompagnement qui contribue à améliorer la santé des sols tout en réduisant les émissions de GES.



3. Fiducie agroécologique de Boisbriand (FUSA).

Première fiducie d'utilité sociale agroécologique créée par une municipalité, elle retire des terres du marché spéculatif et garantit leur vocation agroécologique à perpétuité (agriculture biologique, entretien des boisés), tout en facilitant l'accès à la terre pour la relève. Un levier de maîtrise foncière au service de pratiques durables et de l'occupation du territoire.



4. Le Garde-Manger (MRC de Maria-Chapdeleine).

Dans plusieurs municipalités éloignées, cet organisme a implanté des comptoirs de solidarité de proximité, chacun doté d'un espace café et d'une cuisine collective où se tiennent des ateliers et des dégustations de produits locaux. Une réponse concrète aux enjeux de sécurité alimentaire en milieu rural, qui contribue également à renforcer le lien social.



ÉCONOMIE CIRCULAIRE ET CONSOMMATION RESPONSABLE

POURQUOI CE CHANTIER?

Les matières résiduelles représentent une faible part des émissions collectives de GES (2 592 t éq.CO₂, soit environ 1,5 %). Le principal levier de réduction réside dans le détournement des matières organiques de l'enfouissement.

Bien que son poids dans l'inventaire soit relativement modeste, ce chantier repose plus que tout autre sur les gestes du quotidien. Les changements de comportements individuels (réduire à la source, mieux trier, réutiliser, composter) produisent, lorsque multipliés à l'échelle de la communauté, un effet collectif considérable. La mobilisation citoyenne y est donc déterminante : c'est l'engagement de toutes et tous qui fait la différence.

CE QUE DISENT LES DONNÉES

CHIFFRES-CLÉS

L'élimination des déchets enfouis représente environ 1,5 % des émissions l'inventaire collectif. Son poids est relativement faible, notamment en raison de la captation du méthane par la torchère. Les données portent uniquement sur l'élimination et n'incluent pas les matières compostées ou recyclées.

La collecte des matières résiduelles sur le territoire représente environ 401 t éq. CO₂, soit près de 19 % des émissions associées aux équipements motorisés de l'inventaire corporatif. Le transport vers le lieu d'enfouissement de Cacouna n'est pas comptabilisé.

Le Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) fixe déjà des cibles mesurables et datées (voir indicateurs ci-dessous), qui constituent un modèle à suivre pour les autres chantiers.

Mobilisation : c'est le chantier où les citoyens sont les premiers acteurs du changement. La réduction des déchets et l'économie circulaire figurent parmi les priorités identifiées dans le sondage grand public. Chez les jeunes, les préoccupations portent notamment sur le tri et le recyclage, la réduction du plastique et le fait de « consommer moins et mieux ».

CE QU'ON VEUT FAIRE

Ne pas refaire le PGMR, mais en renforcer la portée climatique : installer une culture territoriale de l'économie circulaire par des gestes simples, visibles et facilement reproductibles.



Cible GES (scénario ambitieux) : Réduction d'environ 150 t éq.CO₂/an (0,1 % des émissions collectives).

GRANDS OBJECTIFS SERVIS : Réduire les GES | Mobiliser le milieu

ACTIONS PRIORITAIRES (voir le tableau en annexe pour les détails)

12. Accélérer la transition vers une économie circulaire territoriale

NOTRE STRATÉGIE

Le chantier se définit par sa complémentarité avec le PGMR : il lui laisse la gestion technique des matières résiduelles et investit plutôt le terrain du changement de pratiques, de la sensibilisation et du réemploi.

Sa logique est d'abord culturelle avant d'être logistique : rendre l'économie circulaire concrète et accessible pour les citoyens, les écoles, les organismes et les entreprises, jusqu'à ce qu'elle devienne un réflexe collectif. La priorité technique demeure claire et chiffrée : détourner les matières organiques de l'enfouissement, qui constituent le plus gros gisement de réduction encore disponible. Les jeunes et les initiatives locales inspirantes déjà en place en sont les premiers relais.

INDICATEURS ET CIBLES

Les cibles de réduction GES du chantier s'appuient sur deux objectifs du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR conjoint 2023-2029) liés à la réduction de l'enfouissement des matières putrescibles, principale source d'émissions de méthane.

Matière résiduelle	Performance actuelle (kg/hab.)	Objectif (kg/hab.)	Cible PGMR
Élimination	395,50	355,95	-15 %
Résidus alimentaires et verts	30,4	72,50	+ 50 % du secteur résidentiel et début de collecte des ICI

Les autres objectifs du PGMR relatifs aux matières recyclables, aux résidus de construction, de rénovation et de démolition ainsi qu'aux boues demeurent suivis dans le PGMR, à titre de cobénéfices d'économie circulaire.

DES INITIATIVES INSPIRANTES D'ICI

INITIATIVES DÉJÀ EN PLACE: Voici quelques exemples, non exhaustifs, qui montrent que le milieu est déjà en mouvement; l'enjeu est maintenant de s'arrimer pour travailler et avancer ensemble.

- 1. GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ET ÉCOCENTRE (RITMR MATAPÉDIA-MITIS).**
Bacs bruns (matières organiques, depuis 2015), bac bleu, réduction à la source et services de réemploi et de récupération à l'écocentre (textile, appareils réfrigérants via la SORAC).
- 2. SYNERGIE BAS-SAINT-LAURENT (INITIÉE PAR LA SADC).**
Symbiose industrielle qui met en relation les entreprises pour valoriser leurs résidus et matières.
- 3. RECONNAISSANCE « ICI ON RECYCLE / PERFORMANCE+ » (SADC DE LA MITIS).**
Accompagnement des industries, commerces et institutions vers de meilleures pratiques de gestion des matières.
- 4. ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES EN DÉVELOPPEMENT DURABLE (MITIS EN AFFAIRES AVEC SYNERGIE BSL).**
Soutien aux entreprises pour intégrer des pratiques d'économie circulaire.

DES EXEMPLES INSPIRANTS D'AILLEURS



1. Brique Recyc et la plateforme WEB-RECYC (Maçonnerie Gratton).

Une innovation québécoise qui permet de nettoyer la brique en moins de 10 secondes pour la réemployer directement sur les chantiers plutôt que de l'enfouir. La plateforme WEB-RECYC, développée en collaboration avec Architecture Sans Frontières Québec, met en lien l'offre et la demande de briques usagées. Un enjeu de taille quand on sait que le secteur de la construction, de la rénovation et de la démolition (CRD) génère 41 % des matières résiduelles au Québec. Fait intéressant : son fondateur, Tommy Bouillon, est originaire de Sainte-Luce dans La Mitis.



2. L'écocentre de réemploi de Saint-Jérôme (MRC de La Rivière-du-Nord).

Le plus grand écocentre de réemploi au Québec. Plutôt que d'enfouir les objets et matériaux, on les récupère, les répare et leur redonne vie. Ce modèle permet de détourner des quantités de matières de l'enfouissement tout en créant plus de 25 emplois locaux.





COMMUNAUTÉS RÉSILIENTES, MOBILISATION ET GOUVERNANCE CLIMATIQUE

POURQUOI CE CHANTIER?

Ce chantier est le système nerveux du Plan climat. Les consultations l'ont clairement confirmé : le milieu est prêt à agir, mais il fait face à un manque de ressources, à un besoin de coordination entre les acteurs et à la nécessité de maintenir une mobilisation continue dans le temps. Certaines populations sont par ailleurs plus vulnérables aux effets des changements climatiques et disposent de moins de moyens pour s'y adapter, notamment les personnes âgées, les personnes en situation de précarité, les personnes isolées et les travailleurs extérieurs.

CE QUE DISENT LES DONNÉES

CHIFFRES-CLÉS



1334

Personnes consultées

63

activités déployées sur le territoire.



478

Citoyens ont participé au sondage grand public du Plan climat, soit **2,6 %** de la population.



Plus de

75%

Des répondants se sont dit favorables à ce que les taxes municipales contribuent au financement de solutions climatiques.



600+

Jeunes de l'école secondaire Le Mistral de Mont-Joli ont participé à la démarche

+

vingtaine d'étudiants postsecondaires

(CFP Mont-Joli - Mitis, UQAR, CÉGEP de Rimouski)



Sommet réunissant

près de 80

personnes issues de **8 secteurs** d'activité.



CE QU'ON VEUT FAIRE

Tout repose sur deux conditions : une ressource dédiée pour assurer la mise en œuvre dans la durée et une mobilisation qui accompagne, soutient et rallie plutôt qu'elle n'impose.



Cible GES : chantier transversal qui soutient la mise en œuvre des autres chantiers, la réduction directe des émissions n'est pas quantifiée.

GRANDS OBJECTIFS SERVIS :

Mobiliser le milieu (chantier transversal aux cinq autres) Renforcer la résilience

ACTIONS PRIORITAIRES (voir le tableau en annexe pour les détails)

13. Renforcer le soutien aux populations vulnérables face aux impacts climatiques (précarité, isolement, âge, santé).
14. Actualiser et harmoniser les plans municipaux de sécurité civile en fonction des risques climatiques.
15. Assurer la mobilisation, le leadership municipal et la gouvernance climatique

NOTRE STRATÉGIE

Deux conditions ont fait consensus lors du Sommet. D'abord, une ressource dédiée à la coordination et au suivi : sans elle, même les meilleures intentions finissent par s'essouffler. Ensuite, un changement de posture issu des milieux communautaires : auprès des personnes vulnérables, on remplace l'injonction par l'accompagnement et on les associe aux décisions dès le départ plutôt qu'au seul moment d'agir.

La mobilisation repose sur des gestes concrets et accessibles, une communication renouvelée et inclusive ainsi que la valorisation des bons coups pour entretenir l'élan. Enfin, la gouvernance vise à clarifier les rôles et responsabilités de chacun et s'ancre dans une coordination régionale, pour que la résilience se construise avec la communauté et non à côté d'elle.

INDICATEURS ET CIBLES

- Ressource dédiée à la coordination en poste (oui/non ; horizon court terme).
- Nombre de mécanismes permanents de participation citoyenne actifs (n).
- Plan de communication de la MRC déployé (oui/non).
- Mobilisation : nombre de participants et d'activités par année, tenue du Sommet climatique tous les trois ans.
- Populations vulnérables : nombre de mesures coconstruites et déployées (n).

DES INITIATIVES INSPIRANTES D'ICI

INITIATIVES DÉJÀ EN PLACE: Voici quelques exemples, non exhaustifs, qui montrent que le milieu est déjà en mouvement; l'enjeu est maintenant de s'arrimer pour travailler et avancer ensemble.

- 1. SOMMET CLIMATIQUE DE LA MITIS (3 FÉVRIER 2026) ET COMITÉ CONSULTATIF (MRC DE LA MITIS).**
Mobilisation des partenaires, cocréation et suivi du Plan climat.
- 2. ÉVALUATION DE LA VULNÉRABILITÉ POPULATIONNELLE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES (DSP – CISSS-BSL).**
Cartes et indices de vulnérabilité (chaleur, etc.) pour cibler les populations à risque.
- 3. CAFÉS-DISCUSSION SUR LE CLIMAT ET LA SOLIDARITÉ SOCIALE (DSP – CISSS-BSL).**
Groupes de discussion réunissant aînés, personnes en santé mentale et personnes immigrantes.
- 4. ACCOMPAGNEMENT DES MUNICIPALITÉS EN SÉCURITÉ CIVILE (MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE – MSP).**
Soutien à la préparation aux sinistres, appuyé par les guides « chaleur extrême » et « feux de forêt » du CISSS-BSL.
- 5. SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET RÉCUPÉRATION DE DENRÉES (MOISSON MITIS).**
Récupération et redistribution de denrées aux personnes en situation de précarité, ce qui réduit aussi le gaspillage alimentaire.
- 6. RÉSEAU D'ENTRAIDE ET MILIEU DE VIE (CENTRE-FEMMES DE LA MITIS).**
Soutien, solidarité de proximité et accompagnement des personnes vulnérables et isolées.

DES EXEMPLES INSPIRANTS D'AILLEURS



1. Le budget participatif, de Saint-Basile-le-Grand

En 2014, Saint-Basile-le-Grand devient la première municipalité québécoise à se doter d'un budget participatif, une approche qui confie aux citoyens le choix de projets financés par la collectivité. Le modèle s'est depuis largement répandu : en 2021-2022, environ un tiers de la population québécoise vivait dans une municipalité offrant un budget participatif. C'est un modèle concret pour renouveler la participation citoyenne, notamment dans le cadre d'initiatives climatiques.



2. Voisins solidaires » (Réseau québécois de Villes et Villages en santé).

Un mouvement qui encourage l'entraide de proximité entre voisins, particulièrement précieuse pour les personnes aînées, isolées ou vulnérables, notamment lors d'épisodes climatiques extrêmes. Il incarne la posture d'accompagnement et de solidarité que vise ce chantier, plutôt qu'une approche fondée sur l'injonction.

MISE EN ŒUVRE, FINANCEMENT ET SUIVI

GOVERNANCE ET COORDINATION

La mise en œuvre repose d'abord sur deux conditions : une ressource dédiée à la coordination et au suivi du Plan climat au sein de la MRC, idéalement dotée d'une expertise en mobilisation et en changement organisationnel, ainsi qu'une clarification des rôles entre la MRC, les municipalités et les partenaires.

Le suivi du Plan climat s'appuie sur un comité réunissant la MRC, les municipalités et les partenaires concernés. Ce comité se réunit deux fois par année et est notamment responsable de l'organisation d'un Sommet climatique tous les trois ans. Ces instances assurent la concertation, le suivi des actions et le maintien de la mobilisation dans le temps.

À NOTER : *le programme **Accélérer la transition climatique locale (ATCL)** ne finance pas directement l'embauche d'une ressource, mais plutôt la planification de la programmation et la coordination des projets approuvés.*

ÉCHÉANCIER ET HORIZONS

Les actions sont réparties selon quatre horizons : court terme, moyen terme, long terme et continu. La mise en œuvre concrète débute en 2028, à la suite de l'approbation du Plan climat et en cohérence avec les échéances des programmes de financement. Elle se déploie sur l'horizon 2028-2038, avec une mise à jour à mi-parcours prévue en 2033.

L'inventaire des émissions de GES corporatives sera par ailleurs mis à jour tous les deux ans et intégré aux états financiers de la MRC, afin d'en assurer un suivi régulier et durable.

FINANCEMENT, VUE D'ENSEMBLE

Pour une mise en œuvre rapide et stratégique, le plan s'appuie d'abord sur le volet 2 du programme Accélérer la transition climatique locale (ATCL), qui constitue son principal levier financier, mais non le seul. D'autres programmes viennent le compléter, ciblés selon les enjeux du territoire (par aléa, par secteur), afin de ne pas perdre la richesse du travail réalisé avec les partenaires. Concrètement, ces programmes remboursent une grande partie des coûts admissibles d'un projet. La contribution financière de la MRC représente ainsi environ 20 % des coûts.

Quelques règles clés du MAMH doivent être prises en compte : le programme ATCL ne se substitue pas à un programme gouvernemental existant et certains secteurs sont exclus, notamment l'agriculture et l'acquisition de véhicules. Quelques programmes de financement porteurs ont déjà été ciblés pour appuyer la réalisation des idées de projets proposés (tableau en annexe).

SUIVI ET REDDITION DE COMPTES

Un tableau de bord d'indicateurs permet de suivre la progression de chaque chantier. Il est arrimé, lorsque pertinent, aux indicateurs nationaux des OGAT et au suivi du schéma d'aménagement, de façon à ce que les données soient collectées une seule fois pour répondre à ces deux exercices. S'y ajoute la tenue d'un Sommet climatique tous les trois ans.

En tant que document public, le Plan climat et le suivi de sa mise en œuvre seront diffusés selon les mêmes moyens que ceux utilisés tout au long de la démarche : publications sur le site internet de la MRC, diffusion sur ses réseaux sociaux et transmission de communiqués de presse aux médias locaux et régionaux. Les résultats, les réalisations et les progrès du plan seront ainsi rendus accessibles à la population et aux partenaires du territoire.

RÉVISION : comme la mise en œuvre ne débute qu'en 2028 et que la plupart des programmes de financement se terminent autour de 2030 (suivis d'une période de réalisation d'environ cinq ans), une mise à jour des idées de projet et du programme de mise en œuvre est prévue à mi-parcours, en 2033, sur l'horizon 2028-2038.

CONDITIONS DE RÉUSSITE

Les consultations l'ont rappelé, la réussite tient à trois conditions : des ressources suffisantes, une coordination claire entre les acteurs et une mobilisation entretenue dans le temps plutôt que ponctuelle.

PHASE 1

PRIORITÉS EXPRIMÉES PAR LE CONSEIL

Lors d'une séance de travail, les élus de la MRC ont pris connaissance de la vision et du plan d'action et ont indiqué les actions qu'ils souhaitent enclencher dans un premier temps. Le document leur a ensuite été transmis afin qu'ils en discutent avec leur organisation municipale. Les commentaires reçus par la suite ont été intégrés. Ces priorités orientent la phase 1 du déploiement :

- la conversion énergétique et l'efficacité des bâtiments municipaux, en intégrant l'enveloppe et les fenêtres à la conversion (chantier 3);
- la résilience des infrastructures municipales, en particulier les réseaux d'eau (aqueduc, pluvial, égout) face aux fortes pluies (chantier 2);
- le déploiement des haies brise-vent dans l'ensemble des municipalités (chantier 2);
- la mobilité durable et l'électrification des transports : réduction des émissions des flottes municipales, acquisition de véhicules électriques et bornes de recharge (chantier 1);
- l'économie circulaire et la consommation responsable comme leviers de changement des habitudes, notamment par le réemploi, la réduction des déchets ainsi que les événements et pratiques écoresponsables (chantier 5);
- les circuits courts et le maintien des acquis agroalimentaires structurants, dont l'abattoir de Luceville, seul abattoir dans l'Est-du-Québec (chantier 4);
- la mobilisation et la sensibilisation du milieu de façon générale (chantier 6 et transversal);
- la mise en place d'une ressource dédiée à la coordination et au suivi du Plan climat, et l'accompagnement des municipalités pour identifier et accéder aux programmes de financement (chantier 6).

LE PLAN D'ACTION

Le présent document porte la vision, le sens et la stratégie. Le détail opérationnel est présenté dans le tableau des idées de projet en annexe, qui précise, pour chaque chantier :

- les idées de projet, leur catégorie d'intervention et leur horizon de réalisation
- les porteurs, les collaborateurs et les municipalités concernées
- les coûts approximatifs, les résultats escomptés escompté (potentiel de réduction des GES ou retombées attendues)
- les indicateurs de suivi détaillés
- les programmes de financement recommandés, à titre indicatif.

CONCLUSION

UN POINT DE DÉPART, ENSEMBLE

Ce plan climat n'est pas une fin, mais un point de départ. Il trace une direction commune et un cadre d'action souple, appelé à évoluer au fil des projets, des partenariats et des connaissances. Il rappelle surtout que le milieu mitissien est déjà en mouvement : partout sur le territoire, des municipalités, des organismes, des entreprises et des citoyens posent des gestes concrets.

L'enjeu, maintenant, est de mieux s'arrimer pour aller plus loin, ensemble. Chaque geste compte, mais c'est la somme des efforts qui permettra de relever le défi climatique. À l'échelle d'un territoire à taille humaine comme La Mitis, cette mobilisation collective est une force.

En agissant aujourd'hui, La Mitis choisit la voie responsable en préparant un territoire plus résilient, plus solidaire et plus vivant pour les générations futures.



PLAN CLIMAT • MRC DE LA MITIS



Agissons aujourd'hui
pour protéger demain

MRC de

La MITIS

VOTRE ANCRAGE POUR L'AVENIR